



# Semences paysannes, fondement de la souveraineté alimentaire en Afrique

Compte rendu de l'atelier international sur la "privatisation des semences". Processus préparatoire au Forum international sur la souveraineté alimentaire de Nyéléni, Bamako, février 2007



## [ Rencontre organisée par



CNOP - Coordination Nationale des Organisations Paysannes

Halabancoura - Rue 200 Porte 727, BP E 2169

Bamako / MALI

Tél. + (223) 228 68 00

E-mail : [cnopmali@yahoo.fr](mailto:cnopmali@yahoo.fr) - Site internet : [www.cnop-mali.org](http://www.cnop-mali.org)



BEDE - Biodiversité : Echange et Diffusion d'Expériences

47, place du Millénaire

34000 Montpellier - France

Tél./fax +33 (0)4 67 65 45 12

E-mail : [bede@bede-asso.org](mailto:bede@bede-asso.org) - Site internet : [www.bede-asso.org](http://www.bede-asso.org)



International  
Institute for  
Environment and  
Development

IIED - International Institute for Environment and Development

3 Endsleigh Street - London, England

WC1H 0DD

Tél. +44 (0) 20 7388-2117 - Fax +44 (0)20 7388-2826

E-mail : [info@iied.org](mailto:info@iied.org)

## [ Remerciements

Merci aux participants qui ont partagé leurs expériences, aux personnes ressources qui ont éclairé les échanges et aux personnes qui ont participé à l'élaboration de ce document.

**Merci pour leur soutien :** AFUP Mali, DDC Mali (Coopération Suisse), DGIS (Coopération Néerlandaise), MISEREOR, OXFAM-Novib, USC Canada.

## [ Réalisation

BEDE et IIED

## [ Traduction

Eric Alsrue, Christine Domerc BEDE, IIED

## [ Infographie

Marie Le Breton - [felinae@orange.fr](mailto:felinae@orange.fr)

## [ Crédit photos

BEDE, DDS, IIED

Vous pouvez copier, traduire et diffuser tout le matériel de ce document. Nous vous demandons seulement de citer vos sources et d'envoyer un exemplaire de ce qui aura été reproduit, diffusé ou traduit à CNOP, BEDE et IIED.

---

# Sommaire

Introduction .....	3
<b>Déclaration de Bamako, février 2007.</b>	
<b>Semences paysannes, fondement de la souveraineté alimentaire en Afrique ...</b>	<b>4</b>
<hr/>	
<b>Partie 1 - Soutenir l'utilisation des semences paysannes pour la souveraineté alimentaire ..</b>	<b>7</b>
( Sénégal : les paysans s'organisent pour récupérer et valoriser les semences paysannes ..	10
( Inde : des paysannes d'Andhra Pradesh regagnent leur autonomie .....	11
( France : Renaissance des semences paysannes .....	13
<b>Partie 2 - Faire obstacle à la privatisation des semences et à la biopiraterie .....</b>	<b>15</b>
( Propriété intellectuelle : brevet et UPOV, les modèles qui s'imposent .....	18
• Des exemples de biopiraterie et de privatisation par le brevet .....	19
• UPOV, un autre modèle de privatisation du vivant .....	22
• En Afrique de l'Ouest, l'UPOV aussi s'impose .....	24
( Les législations sur les semences, l'exclusion des semences paysannes .....	26
• Le nouveau cadre réglementaire régional sur les semences en Afrique de l'Ouest .....	26
• Quelles sont les implications d'une telle loi ? .....	28
<b>Partie 3 - Interdire les OGM sur le sol d'Afrique .....</b>	<b>29</b>
( Aperçu des cultures PGM dans le monde .....	32
( Risque de pollution génétique et perte des droits des paysans .....	33
( L'impossible coexistence des cultures OGM et paysannes .....	33
( Uniformisation du cadre biosécurité en Afrique de l'Ouest CEDEAO et UEMOA .....	34
( Loi modèle africaine .....	35
( Le verdict des paysans maliens du jury citoyen sur les OGM et l'avenir de l'agriculture au Mali ..	35
( Les formes de lutte et les résistances .....	36
( <b>Les visées de la nouvelle Révolution Verte de l'AGRA .....</b>	<b>39</b>
<b>Partie 4 - Favoriser les échanges entre paysans et les innovations paysannes .....</b>	<b>41</b>
( Media autonome des paysannes indiennes : la Community Media Trust .....	44
( Echange Inde-Mali : Un exemple de valorisation pour la recherche de l'autonomie semencière ..	46
( Les registres communautaires des variétés paysannes .....	47
( La sélection participative, croisement d'expériences .....	52
( Les systèmes alimentaires locaux font revivre la diversité en Andhra Pradesh (Inde) .....	55
<hr/>	
Conclusion .....	58
Références complémentaires .....	59
Petit lexique sur les semences .....	60
Acronymes .....	61
Comité / Organisations .....	62
Liste des participants .....	63



## Comment utiliser le CD joint ?

Pour restituer plus en détail les échanges, nous avons conçus ce document interactif.

Pour l'utiliser, ouvrez le CD joint et installez (si nécessaire) les logiciels gratuits Acrobat Reader, Media Player Classic ou VLC.

Ouvrez le document interactif dans la langue de votre choix (français ou anglais).

Au fil de votre lecture, il vous suffira de cliquer sur les pictogrammes dans la marge pour accéder aux documents multimédias, visualiser et écouter des témoignages.

Vous pourrez également accéder directement aux médias classés dans des dossiers thématiques en parcourant le CD via votre exploreur.

### Contenu du CD

- la brochure interactive en pdf (FR et EN)
- des témoignages audio et vidéo
- des diaporamas
- une liste interactive de références complémentaires

### + Logiciels gratuits fournis

- Acrobat Reader  
*(pour lire le format PDF)*
- VLC media player et Media player classic  
*(pour lire les séquences audios et vidéos)*

### Légendes des pictogrammes



document PDF



audio



diaporama



vidéo



## Introduction

Nyeléni, une paysanne malienne légendaire qui excellait dans la culture de la terre, a donné son nom à un Forum mondial sur la souveraineté alimentaire organisé à Sélingué (Mali) en février 2007 qui a permis à plus de 600 participants - paysans, agriculteurs, bergers, pêcheurs, peuples indigènes, travailleurs migrants, femmes, et jeunes - d'affirmer leur désir et leur capacité de nourrir les peuples du monde avec une alimentation saine, de qualité et abondante. À la veille de cette grande rencontre, la Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali (CNOP) organisait à Bamako, en collaboration avec les organisations européennes BEDE et IIED, un atelier préparatoire centré sur la privatisation des semences en Afrique de l'ouest. Cet atelier a offert un espace de croisement d'expériences sans précédent dans la région entre des paysans de quatre continents, et a apporté, avec la Déclaration de Bamako, une contribution politique essentielle aux débats du Forum mondial sur la souveraineté alimentaire de Nyéléni.

En effet, la rencontre a réuni des membres d'organisations paysannes de 17 pays, principalement d'Afrique de l'Ouest mais également d'Asie, d'Amérique Latine et d'Europe avec un double objectif :

1/ Essayer de mieux comprendre comment on confisque aux paysans leur droit de conserver et de ressemer leurs semences par le biais des réglementations et des lois ;

2/ Construire des instruments collectifs pour renforcer les droits et le contrôle des paysans et paysannes sur leurs semences.

Le document illustre et justifie les points principaux de la Déclaration finale de l'atelier international sur la privatisation des semences, en reprenant l'essentiel des communications des participants. Conçu comme un outil de restitution pour une large diffusion de l'information et des débats, il reprend par écrit les principaux thèmes abordés. Pour accéder aux détails de l'atelier, un CD accompagne le document qui renvoie à des liens d'enregistrements audios d'interventions, à des présentations par diaporama et à des séquences vidéo. Des documents de fond sont archivés en bibliographie.

“Croisement  
d'expériences et de  
cultures paysannes,  
chants”



“Déclaration de  
Nyéléni pour la  
souveraineté  
alimentaire”  
Mali 2007



---

## ( Déclaration de Bamako, février 2007

### Semences paysannes, fondement de la souveraineté alimentaire en Afrique )

*Nous, paysans, éleveurs nomades et représentants de la société civile et des mouvements sociaux et environnementaux de 17 pays, principalement de l'Afrique de l'Ouest, avec des représentants d'Afrique du Nord, d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Europe, nous sommes réunis à Bamako du 17 au 21 février 2007 et nous avons longuement discuté et échangé sur :*

- *la privatisation des semences et les semences génétiquement modifiées,*
- *les principes de l'agroécologie et les pratiques d'agriculture paysannes,*
- *la conservation des semences paysannes et des races animales*

*dans le contexte de la souveraineté alimentaire et culturelle de nos pays et leur capacité de subvenir et d'orienter l'alimentation et l'agriculture dans le sens d'une protection de la nature en garantissant les moyens d'existence des communautés paysannes de notre planète. Nos échanges ont permis d'ouvrir de nouvelles fenêtres sur les pratiques agricoles qui affirment la vie et la préservation des semences et des races animales, et sur les luttes pour la souveraineté des communautés agraires pour leur alimentation et leurs semences. Ces échanges ont aussi confirmé notre conviction dans la force de nos systèmes de connaissances traditionnelles et d'échanges interculturels basés sur le respect.*

#### **À la lumière de ces arguments et exemples nous déclarons :**

#### **>> Soutenir l'utilisation des semences paysannes pour la souveraineté alimentaire**

*Nous lançons un appel à tous nos gouvernements et particulièrement en Afrique de l'Ouest pour appuyer activement tous les efforts nationaux et régionaux de sauvegarde et de récupération du riche patrimoine des semences traditionnelles de la région. La région est en train de réaliser une transition du concept de sécurité alimentaire au concept de souveraineté alimentaire à travers un processus d'autosuffisance de l'alimentation locale. Ceci est critique pour la survie des communautés dans la dignité et l'estime de soi. Nous demandons à nos gouvernements de valider ces principes et d'incorporer dans leurs constitutions nationales et dans les Politiques Agricoles Communes, le concept de souveraineté alimentaire et de poursuivre vigoureusement la mise en oeuvre de celle-ci dans leurs initiatives régionales et nationales.*

*Nous affirmons notre conviction que les semences paysannes combinées avec les systèmes agraires basés sur une riche biodiversité cultivée, des principes agroécologiques et des marchés de proximité peuvent nourrir avec succès et durablement nos populations.*

#### **>> Faire obstacle à la privatisation des semences et à la biopiraterie**

*Nous croyons aussi fermement que la privatisation des semences à travers la*

recherche, les droits de propriété intellectuelle et les brevets, est fondamentalement opposée à la souveraineté alimentaire. Pour cela, nos gouvernements doivent faire tout ce qui leur est possible de faire pour arrêter la privatisation des semences. Nous avons entendu des exemples des pièges posés par les arguments, tels que l'accès et le partage des bénéfices, qui conduisent à pactiser avec les entreprises et évincent nos droits souverains sur nos bioressources.

Durant cet atelier, nous avons écouté un certain nombre d'exemples de destruction causée par des semences génétiquement modifiées en Asie et en Amérique Latine, aussi bien qu'en Afrique du Sud et en Europe.

Nous avons aussi entendu des exemples de biopiraterie pillant le patrimoine génétique de nos pays: nous sommes totalement convaincus que nous ne devons pas laisser cette pratique se poursuivre dans les territoires des pays de l'Afrique et donc, nous demandons fermement à nos gouvernements d'instaurer des mécanismes pour prévenir de telles pratiques dans cette région du monde.

Dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, le plus grand danger que nous devons affronter est la privatisation des semences à travers l'UPOV et les accords de Bangui sur la propriété intellectuelle, qui soutiennent les droits des sélectionneurs au détriment des droits des agriculteurs à utiliser leur propre semence. Il en est de même avec d'autres accords de partenariat économique régionaux comme ceux de la CEDAO et du CILSS, qui suivent les obligations de l'OMC. Nous demandons que ces accords laissent la privatisation de l'agriculture et des semences en dehors de leurs objectifs, et protègent les paysans et les semences paysannes.

## >> Interdire les OGM sur le sol d'Afrique

Un autre grand danger pour notre souveraineté alimentaire vient des tentatives agressives de l'industrie biotechnologique en Afrique et spécifiquement en Afrique de l'Ouest, soutenues par les gouvernements des pays du Nord et des institutions internationales. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés notamment par les multiples intrusions dans nos politiques nationales des organisations, comme l'USAID, le Programme Alimentaire Mondial, le Catholic Relief Service, sous couvert de l'aide alimentaire ou pour construire nos capacités de cadres nationaux de biosécurité. Nous sommes certains que de tels cadres de biosécurité qui ont été définis aux Etats-Unis sont un piège pour faciliter la libre introduction des cultures génétiquement modifiées.

Les plus récents acteurs dans ce jeu sont la Bill et Melinda Gates Foundation et le NEPAD. Nous sommes certains que ce sont des chevaux de Troie qui annoncent le règne des OGM et de la grande industrie biotechnologique en Afrique. Ils n'ont aucune solution contre la faim et la pauvreté en Afrique. Les gouvernements africains doivent se réveiller sur ce danger et ne pas sacrifier la sécurité de leur peuple et de leur terre à cause des millions de dollars qui sont versés dans ces initiatives. Toutes ces initiatives ont pour objectif de préparer la voie pour la recherche pro-biotech de semences OGM qui ira contre les intérêts

de nos populations. Nous demandons fermement à nos gouvernements de prendre en compte cette réalité et d'utiliser tous les moyens possibles, diplomatiques ou autres, pour bannir l'entrée des semences génétiquement modifiées sur le sol de l'Afrique.

Nos frères et sœurs du Mali, durant l'Espace Citoyen d'Interpellation Démocratique, un jury citoyen exemplaire qui a eu lieu à Sikasso en 2006, ont fermement affirmé leur opposition aux OGM et dit oui aux semences paysannes traditionnelles. Nous soutenons cet appel et demandons à nos gouvernements d'accorder à cet appel vibrant des paysannes et paysans maliens le respect qu'il mérite, et d'y répondre positivement à travers des actions concrètes et dans les législations nationales.

### >> Favoriser les échanges entre paysans et les innovations paysannes

Nous encourageons vivement les nations de l'Afrique et notamment d'Afrique de l'Ouest de favoriser les échanges entre paysans de la région en finançant et en aidant les réseaux régionaux comme la ROPPA et COPAGEN et les organisations paysannes, comme la CNOP. Nous sommes persuadés que de tels échanges construiront un réseau d'idées et d'initiatives paysannes qui renforceront les communautés agricoles de la région.

Comme ce sont les mêmes mécanismes de destruction des agricultures paysannes par la privatisation des semences qui se réalisent sur tous les continents, les solutions de renforcement des initiatives de lutte et d'innovations sont apportées par l'échange d'expérience des communautés paysannes des 5 continents. Nous recommandons de favoriser régulièrement les rencontres internationales des communautés paysannes riches d'expériences sur le contrôle de leur semence et leur souveraineté alimentaire.

La recherche décidée et conduite par les agriculteurs dans leurs villages et la sélection participative dans ce contexte sont des initiatives que nous recommandons fortement à nos gouvernements d'appuyer, ainsi qu'aux organisations paysannes et aux organisations de la société civile. Ces méthodes ont le potentiel de renforcer l'adaptation de notre agriculture sans endommager notre environnement et nos moyens de survie.

Nous demandons à toutes les agences de financement nationales et internationales de soutenir ces efforts au niveau des paysans et de la société civile.

Fait à Bamako, le mercredi 21 février 2007

"Déclaration issue de l'Atelier d'échanges paysans sur la privatisation de la semence  
CNOP/BEDE/IIED, Processus préparatoire au Forum International sur la Souveraineté  
Alimentaire de N'géléni, Mali"

## Déclaration de Bamako



Français



Anglais



Arabe

---

## Partie 1

# ( Soutenir l'utilisation des semences paysannes pour la souveraineté alimentaire



“La tendance à l'uniformisation des législations sur les semences, stimulée par l'industrie depuis une décennie sur toute la planète, a atteint l'Afrique de l'Ouest et du Centre. La révision des accords de Bangui qui régissent la propriété intellectuelle de seize pays francophones de la région inclut désormais une annexe pour les droits sur les semences. Celle-ci octroie des droits aux obtenteurs, et restreint dramatiquement la liberté des paysans sur l'usage de la semence. Le monde agricole se voit donc soudainement menacé par une législation sur des droits de propriété intellectuelle en contradiction avec ses coutumes et ses traditions de production et de libres échanges des semences, des savoirs et des savoir-faire paysans.

Les Organisations Paysannes et les Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest ont exposé clairement leur vision à ce sujet lors de la conférence régionale sur les biotechnologies en Afrique de l'Ouest qui s'est tenue en juin 2005, ici même à Bamako. Pour elles, il s'agit, et à juste titre, de protéger les semences, base de la nourriture et de la vie elle-même, et de veiller à ce que les Agriculteurs puissent les échanger et les utiliser librement.

Le Gouvernement du Mali est convaincu que ceci est une condition essentielle pour sortir de l'insécurité alimentaire.

Il s'agit donc d'un atelier hautement important qui permettra aux uns et aux autres de mieux comprendre les législations sur les Droits de Propriété Intellectuelle et notamment les accords de Bangui particulièrement en Afrique de l'Ouest, et de mettre en réseau les différents acteurs afin de peser davantage dans les processus de négociations sur ce sujet.

Le Gouvernement est, croyez-moi, décidé à appuyer toutes les actions visant à atteindre l'autosuffisance et la souveraineté alimentaire, comme stipulé dans la Loi d'Orientation Agricole. En adoptant la LOA, le Mali s'est résolument engagé dans la modernisation des exploitations agricoles familiales. Cette modernisation passe nécessairement par l'augmentation de la productivité agricole, gage de l'accroissement des revenus paysans. Un des supports de cette stratégie est sans doute l'approvisionnement en semences de qualité adaptées aux réalités agro-climatiques et aux savoir-faire paysans.”

Extrait du discours d'ouverture de Yamaou Touré  
au nom du Ministre de l'agriculture du Mali.



Ouverture par le  
représentant du  
ministre de  
l'Agriculture

**"Nous lançons un appel à tous nos gouvernements et particulièrement en Afrique de l'Ouest pour appuyer activement tous les efforts nationaux et régionaux de sauvegarde et de récupération du riche patrimoine des semences traditionnelles de la région. La région est en train de réaliser une transition du concept de sécurité alimentaire au concept de souveraineté alimentaire à travers un processus d'autosuffisance de l'alimentation locale. Ceci est critique pour la survie des communautés dans la dignité et l'estime de soi. Nous demandons à nos gouvernements de valider ces principes et d'incorporer dans leurs constitutions nationales et dans les Politiques Agricoles Communes, le concept de souveraineté alimentaire et de poursuivre vigoureusement la mise en oeuvre de celle-ci dans leurs initiatives régionales et nationales.**

**Nous affirmons notre conviction que les semences paysannes combinées avec les systèmes agraires basés sur une riche biodiversité cultivée, des principes agroécologiques et des marchés de proximité peuvent nourrir avec succès et durablement nos populations."**

Extrait de la Déclaration de Bamako, février 2007



La biodiversité cultivée a été sélectionnée depuis des millénaires par les communautés rurales. Elle correspond à une multitude de systèmes agraires, de conditions climatiques, de sols différents mais aussi de cultures diversifiées. Avec les monocultures de la Révolution Verte, la biodiversité a disparu et elle continue de disparaître avec la perte des savoir faire paysans. Pourtant certaines communautés paysannes dans le monde ont compris l'importance de maintenir les variétés locales et contrôler les semences paysannes, elles ont expérimenté ses atouts pour une agriculture saine et autonome.



L'agriculture  
locale paysanne  
face aux OGM  
(EN/FR)

“Personne ne plante d'OGM dans nos fermes ni nos villages. Nous sommes des gens qui pratiquent une agriculture sans produit chimique et si nous continuons de produire encore plus de cultures dans cette voie les OGM n'auront pas de chance de s'imposer et nous aurons notre propre contrôle et autonomie. Nous ne sommes pas une alternative, nous sommes les originaux. Ce sont les variétés issues de la Révolution Verte, les OGM et les hybrides qui ont voulu être les alternatives à notre agriculture, à nos variétés locales paysannes, et ils échouent. Nos connaissances sont originelles. Nous devons veiller à ne pas transformer notre langage.”

Témoignage d'une paysanne Indienne et de Sateesh PU., DD

### [ Sénégal : les paysans s'organisent pour récupérer et valoriser les semences paysannes

Les producteurs du Sénégal sont confrontés à plusieurs défis sur les semences. En premier lieu, pour les cultures de rente comme le coton et l'arachide, les producteurs sont dépendants des semences des entreprises et des intrants extérieurs. Les organisations paysannes sont peu impliquées dans les orientations agricoles nationales et sous-régionales. Nous sommes exposés à l'introduction de semences importées étrangères douteuses, souvent des hybrides, et notre biodiversité locale n'est pas reconnue.

En 2003, nous avons décidé de créer l'Association Sénégalaise des Producteurs de Semences Paysannes, (ASPSP) pour défendre, valoriser et diffuser les semences paysannes de variétés locales car nous avons la certitude que nos semences paysannes ont une grande valeur pour



notre agriculture paysanne.

Nos membres produisent des semences paysannes et forment d'autres paysans aux techniques de production et de conservation. Pour échanger nos variétés et nos savoir-faire, nous organisons des foires de semences paysannes. Nous avons commencé au niveau local parce que c'était aussi un moyen de retrouver les variétés perdues. En Casamance, dans les années 2000, des animateurs paysans ont aidé à dresser des listes des variétés perdues de la zone. L'année d'après, une foire des semences permettait de retrouver ces variétés. L'édition de 2007 a eu une portée sous-régionale. Elle a été l'occasion d'échanger des variétés paysannes des différentes zones agroécologiques du Sénégal et pour certains de retrouver des variétés qui avaient disparu de leur zone.

Par exemple, une présidente de groupement féminin du centre du Sénégal a trouvé chez les maraîchers du Fleuve, dans la zone Nord, les semences de beref, une courge traditionnelle qui n'a pas besoin de beaucoup d'eau. Elle était ravie : "Nos mères mettaient le beref dans la sauce, mais aujourd'hui on n'en trouve plus chez nous. Pourtant les mères aimaient donner à manger cette courge aux enfants car elle a beaucoup de vitamines." Elle a obtenu un bon sachet de semences et va la multiplier dans sa zone. D'autres ont retrouvé des variétés de riz perdues ou encore de céréales comme le fonio.

Témoignage de Lamine Biaye, ASPSP

## [ Inde : des paysannes d'Andhra Pradesh regagnent leur autonomie

"Je suis une paysanne qui cultive un hectare sur un sol très pauvre et dans un climat très aride, au sud-est de l'Inde. Ma famille était la seule conservatrice des semences dans le village, nous avons l'habitude de fournir les semences pour tous les paysans. Conserver les semences fait partie de notre tradition, mes grands-parents m'ont enseigné la relation entre les semences et la vie, depuis c'est une partie de mon être spirituel. Ma propre expérience m'a appris que les semences hybrides utilisées avec les produits chimiques





Semences :  
histoire de  
paysanne (EN)



Reconquête de  
l'autonomie  
semencière en  
Inde, Lakamma et  
Sammama Begari,  
DDS (EN/FR)



Histoire de  
Sammama

subventionnés par le gouvernement détruisent la santé de nos sols, celle des humains et de leur environnement. Ma communauté et moi savons aussi que la culture de ces variétés entraîne les monocultures et détruit nos cultures traditionnelles diversifiées qui font partie de notre héritage.

Toutes ensemble, nous les femmes, nous nous sommes assises pour discuter dans nos réunions de *sangham*. Après plusieurs débats, nous avons décidé d'abandonner les hybrides sur nos fermes et de retrouver nos propres semences alors perdues. Ça a été un long processus, d'environ dix ans pour les retrouver en petites quantités et les multiplier. Peu à peu, nous avons regagné notre autonomie. Maintenant, les femmes ont complètement le contrôle sur leurs semences et nous devenons les leaders de notre communauté. Nous n'utilisons plus d'intrants chimiques dans nos champs, et nos rendements augmentent. Nos troupeaux ont du fourrage sain. Notre alimentation se diversifie à nouveau, elle a meilleur goût et est meilleure pour notre santé. Nos enfants ont une meilleure nutrition. Nous avons repris le contrôle de notre nourriture et de notre alimentation."

Témoignage de Lakamma Begari, DDS

"Avant, les paysans et paysannes indiens pauvres dépendaient de riches propriétaires et nous devions les supplier pour avoir accès aux semences. Maintenant, chaque femme conserve entre 20 et 30 variétés de semences dans sa propre maison. La situation s'est complètement inversée : les gros agriculteurs viennent maintenant demander des semences aux paysannes !

Aujourd'hui, nous avons 55 banques communautaires de semences avec des semences traditionnelles, rares et disparues de la communauté. Au niveau de nos villages, des gardiennes des banques de semences comme moi conservons plus de 50 variétés d'été et 41 variétés d'hiver. Plus de 10000 kilogrammes de semences de qualité de 85 variétés sont disponibles pour emblaver 1000 hectares de cultures. Les semences du gouvernement nous ont apporté conflits et morts ; nos semences ont apporté paix et vie, elles assurent notre souveraineté! "

Témoignage de Sammama Begari, DDS

## [ France : Renaissance des semences paysannes

“En France, comme dans tous les pays industrialisés, la biodiversité cultivée a disparu des champs des paysans. Les raisons sont connues : quelques variétés commerciales hybrides ou des clones à haut rendement ont remplacé peu à peu toutes les variétés-populations anciennes des paysans. En 2003, des paysans qui cultivent en agriculture biologique en utilisant des semences paysannes se sont retrouvés pour essayer de faire renaître la biodiversité dans les champs et ils ont créé le Réseau Semences Paysannes. Plusieurs groupes se sont formés pour organiser les échanges d'expériences et de semences : maraîchage, grandes cultures, plantes médicinales, fruitières. Pour beaucoup, il s'agit de sortir les variétés de nos parents qui ont été stockées dans des frigos des centres de recherche, les banques de gènes, pour les remettre dans les champs.

Par exemple pour le blé que nous transformons en pain, c'est près de 1000 variétés qui ont été sorties des banques par les paysans-boulangers. Nous sommes de plus en plus nombreux, et quelques-uns d'entre nous cultivent 100, 200, 300 variétés pour faire un travail de sélection d'un point de vue agronomique et aussi avec comme critère la qualité du blé pour le transformer en pain. Ce travail sert à d'autres personnes qui ne font pas forcément tous les métiers de la chaîne : culture, tri, meunerie, boulangerie.

On ne fait pas que garder les semences anciennes, on les adapte et on les améliore. Dans nos variétés, on sélectionne des choses nouvelles, il ne s'agit pas seulement de conserver exactement les variétés de nos ancêtres. Avec le temps, le vivant se régénère, ce qui n'est pas le cas des variétés commerciales autorisées, ces “clones” qui n'ont plus aucune variabilité génétique, il leur faudrait des dizaines d'années pour qu'elles reprennent de la diversité. Pourquoi partir de quelque chose de complètement affaibli alors qu'il y a dans les frigos des banques de gènes les variétés qui ont été prélevées, parfois volées dans les champs des paysans ? Nous essayons de ressortir tout ça et nous-mêmes paysans, de faire notre propre sélection.

Il y a quatre ans, quand nous avons rencontré des chercheurs qui travaillaient pour l'agriculture biologique, ils nous ont dit que ce que nous paysans disions là c'est ce que eux aussi constataient dans les champs d'expérimentation.



Renaissance des  
semences  
paysannes en  
France



Nicolas Supiot, RSP



Renouveau de  
la biodiversité,  
Nicolas Supiot, RSP

Pour qu'une variété s'adapte, elle ne doit pas être stable et homogène, elle doit être variée. En agroécologie, c'est une logique globale, on ne peut pas dissocier une variété du sol sur lequel elle pousse, du paysan qui va la cultiver. On part donc de ce patrimoine qui nous appartient pour faire du nouveau. Mais on ne peut pas faire du nouveau avec des choses complètement dégénérées et qui ont été sélectionnées à l'inverse de nos besoins.

Cette démarche n'est pas statique, elle ne reproduit pas simplement ce que faisaient les anciens, elle valorise l'héritage de notre patrimoine qui est notre droit légitime et qu'on nous a volé. Quand on fait des mélanges et que de nouvelles choses apparaissent c'est extraordinaire! Nous ne faisons pas que maintenir, on renouvelle la biodiversité cultivée. Actuellement, dans les champs des paysans du réseau, apparaissent de nouvelles variétés que l'on sélectionne à partir de ce qu'on nous a légué."

Témoignage de Nicolas Supiot, paysan/boulangier du RSP

---

## Partie 2

# ( Faire obstacle à la privatisation des semences et à la biopiraterie



*“Les semences sont le cœur de la société, de la diversité des peuples, c’est leur raison d’être et le commencement de la vie. La souveraineté alimentaire commence à travers les semences et la défense non seulement politique mais aussi la défense de l’utilisation de notre biodiversité d’une façon commune et publique. Pour cela, la lutte contre la privatisation est fondamentale. Une lutte qui se fait aussi dans le domaine politique contre ceux qui veulent privatiser la biodiversité dans le cadre de l’OMC notamment. Aujourd’hui, il y a des milliards d’exemples de résistances au Nord comme au Sud qui cultivent, utilisent et mangent la biodiversité. Cet échange est capital pour casser cette démarche de privatisation. Je fais moi-même partie d’un petit réseau de semences paysannes. La première chose à défendre c’est l’échange des semences de notre biodiversité. L’échange est un acte contre la privatisation et il faut le développer.”*



Discours  
d’ouverture de  
Paul Nicholson de  
Uia Campesina

Extrait du discours d’ouverture de Paul Nicholson, Uia Campesina



“Nous croyons aussi fermement que la privatisation des semences à travers la recherche, les droits de propriété intellectuelle et les brevets, est fondamentalement opposée à la souveraineté alimentaire. Pour cela, nos gouvernements doivent faire tout ce qui leur est possible de faire pour arrêter la privatisation des semences. Nous avons entendu des exemples des pièges posés par les arguments, tels que l'accès et le partage des bénéfices, qui conduisent à pactiser avec les entreprises et évince nos droits souverains sur nos bioressources.

Durant cet atelier, nous avons écouté un certain nombre d'exemples de destruction causée par des semences génétiquement modifiées en Asie et en Amérique Latine, aussi bien qu'en Afrique du Sud et en Europe.

Nous avons aussi entendu des exemples de biopiraterie pillant le patrimoine génétique de nos pays: nous sommes totalement convaincus que nous ne devons pas laisser cette pratique se poursuivre dans les territoires des pays de l'Afrique et donc, nous demandons fermement à nos gouvernements d'instaurer des mécanismes pour prévenir de telles pratiques dans cette région du monde.

Dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, le plus grand danger que nous devons affronter est la privatisation des semences à travers l'UPOV et les accords de Bangui sur la propriété intellectuelle, qui soutiennent les droits des sélectionneurs au détriment des droits des agriculteurs à utiliser leur propre semence. Il en est de même avec d'autres accords de partenariat économique régionaux comme ceux de la CEDAO et du CILSS, qui suivent les obligations de l'OMC. Nous demandons que ces accords laissent la privatisation de l'agriculture et des semences en dehors de leurs objectifs, et protègent les paysans et les semences paysannes.”

Extrait de la Déclaration de Bamako, février 2007



flors que pour la majorité des communautés rurales, qu'elles soient dans les Andes, en Inde ou en Afrique, les semences sont un bien communautaire, culturel, social et spirituel, les grandes puissances industrialisées imposent leur vision du vivant, celle d'une marchandise dont on doit légiférer le commerce.

Pour cela, elles généralisent la propriété intellectuelle sur le vivant par les brevets ou les droits d'obtention végétale. D'autre part, elles incitent les états à légiférer le commerce des semences dans le sens des seuls intérêts de l'industrie semencière, notamment avec le système de catalogue.

## ( Propriété intellectuelle : brevet et UPOV, les modèles qui s'imposent

L'OMC oblige les états membres à signer les accords de l'ADPIC et donc à mettre en place dans leur pays un système de droit de propriété intellectuelle comme le brevet ou un système sui generis tel l'UPOV laissant peu de place à d'autres systèmes qui reconnaissent les droits des communautés paysannes sur leurs ressources. Au contraire, ces systèmes légifèrent ce qui n'est autre que du biopiratage.

Puisque la subsistance de la majorité des communautés rurales du Sud dépend de la biodiversité, la perte de leur contrôle sur ces ressources est l'une des plus grandes menaces pour les peuples et les communautés traditionnelles. C'est pourtant ce qui se produit à travers un phénomène appelé la biopiraterie

Des individus ou des entreprises utilisent les lois définissant la propriété intellectuelle pour obtenir le monopole sur les ressources: marques commerciales, brevets, et certificats d'obtention végétale. La biopiraterie signifie également l'érosion des droits des communautés sur l'utilisation de leurs propres semences. Le système des brevets et des droits d'obtention végétale réduit l'accès et l'échange, et peut également interdire la recherche sur les variétés brevetées.



## ( Des exemples de biopiraterie et de privatisation par le brevet

### • La maca , “Viagra naturel” dans les Andes

Les Andes sont connues comme un centre d'origine de la biodiversité cultivée mais aussi comme une région où les paysans et les peuples autochtones n'ont aucun droit sur leurs connaissances et leurs ressources bio-culturelles. Ainsi, la région des Andes attire de nombreux bio-pirates et est connue comme “la capitale mondiale du bio-piratage” ! On connaît un accroissement du nombre de brevets sur les plantes alimentaires et médicinales (ayahuasca, quinoa, haricots, maca...)

La maca (*Lepidimu meyenii*) est une racine alimentaire qui a également de nombreuses vertus médicinales. Traditionnellement, les communautés ne font pas la différence entre l'usage alimentaire et l'usage médicinal, car elles utilisent les cultures avec une approche plus holistique. La maca peut pousser à différentes altitudes, dans des conditions de froid extrême, là même où la pomme de terre ne pousse pas. Les racines peuvent être desséchées et consommées dans le temps. Elle est un don de la terre mère “pachamama” et n'appartient à personne.

La maca est aussi connue pour ses propriétés de “Viagra naturel” car elle est un “booster” fertilisant pour les animaux et les hommes et elle améliore l'endurance physique. Au Pérou, les racines sèches sont communément vendues dans des petits magasins ou mixées en cocktails vendus dans la rue.

Récemment on a assisté à une “explosion du maca”, due à l'intérêt pharmaceutique et aux demandes croissantes du Japon, de l'Europe et des USA, ce qui a entraîné une expansion dramatique des surfaces cultivées.

Un brevet sur la maca a été accordé à une entreprise américaine spécialisée dans les extractions des plantes, complété par un second brevet sur la méthode d'extraction. Cette compagnie a été par la suite rachetée par une entreprise française qui en possède les brevets. Une autre entreprise détient un brevet sur la maca pour un procédé d'augmentation de la testostérone.

Le brevet de la firme PureWorld qui décrit la méthode

Biopiratage au Pérou, cas de la Maca (EN/FR)  
Alejandro Argumedo,  
Andes





Contre le biopiratage : former des coalitions et refuser la privatisation du vivant" (EN)

d'extraction alcoolique de la racine maca soulève une interrogation. Est-ce réellement nouveau puisque le produit final n'est pas si différent des méthodes traditionnelles d'extraction pratiquées au Pérou pour les préparations des cocktails ?

Ce brevet n'est pas reconnu au Pérou et n'empêche pas les Péruviens de cultiver, d'utiliser et de vendre les extraits de la maca. Mais quoi qu'il en soit, si PureWorld choisit de renforcer son brevet, le firme pourra interdire l'importation les extraits de maca péruvien sur le sol américain et partout où le brevet est reconnu. PureWorld cherche actuellement à déposer le brevet en Australie, au Bureau européen des brevets et à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, OMPI.

Ce cas de la maca est une véritable caricature du pouvoir du brevet. Du point de vue du Bureau américain des brevets, PureWorld n'a rien fait d'illégal et ne fait que suivre la législation à la lettre. Le régime des brevets est incapable de reconnaître ou de récompenser les savoirs traditionnels et les innovations des peuples autochtones.

Les petits paysans de la région ne sont pas en mesure de payer plusieurs milliers de dollars pour déposer un brevet. Les lois américaines des brevets continuent d'encourager les entreprises à isoler, purifier ou modifier des produits biologiques déjà existants.

Il y a 20 ans, des experts en agriculture ont déclaré que la maca était en danger d'extinction et en 1989 elle a été labellisée "plante perdue des Incas". Pourtant les communautés n'ont jamais cessé de l'utiliser.

Paradoxalement, il y a maintenant un danger de perdre la maca, non pas à cause de son extinction, mais à cause des brevets américains prédateurs. A cause de l'absence d'actions de la part du gouvernement, en juin 2002, les peuples autochtones et les organisations paysannes des Andes et d'Amazonie se sont retrouvés à Lima (Pérou) pour dénoncer formellement les brevets américains sur la maca. Le partage des avantages énoncés dans la Convention sur la Diversité Biologique, n'est pas applicable dans un contexte agressif de régimes de brevets et en l'absence de mécanismes de régulation pour sauvegarder les droits et l'intérêt des paysans, des communautés et des peuples autochtones.

Pour combattre le biopiratage et défendre leurs cultures et leurs semences, les paysans péruviens et les peuples autochtones ont formé un réseau régional contre le biopiratage dans les Andes. La coalition travaille au niveau local, national et international pour défendre l'idée que le régime des brevets nécessite une révision urgente de la société, et que les droits de propriété intellectuelle ne doivent pas porter atteinte aux droits humains.

- **Neem, "l'arbre gratuit" en Inde**

Le neem est "l'arbre gratuit" aux nombreuses propriétés médicinales, et pour l'agriculture paysanne c'est notamment un insectifuge. Il est connu et utilisé par les communautés rurales depuis des siècles. Il fait l'objet d'un biopiratage du même type que celui exercé sur le procédé d'extraction de la maca. Plus de 90 brevets ont été déposés sur le neem et attribués à des entreprises américaines, japonaises, et allemandes. Cependant plus de 200 organisations ont contesté devant les tribunaux 2 brevets européens et cette revendication, s'appuyant sur le fait que les communautés utilisent le neem depuis près de 2000 ans, s'est soldée par un succès et l'annulation des brevets.

- **Riz, igname et autres plantes brevetées d'Afrique de l'Ouest**

L'histoire du pillage du riz sauvage africain est également souvent présentée. Ce riz est entretenu par les communautés rurales qui peuvent le consommer au moment de la soudure. Ce riz comporterait des gènes d'intérêt pour la résistance à la rouille bactérienne du riz et un brevet a été déposé par une université californienne. Un mécanisme de partage des avantages aurait néanmoins été mis en place, entre l'organisme détenteur des droits de brevet et le gouvernement malien, par des fonds alloués à des bourses de chercheurs maliens aux USA. Mais qu'en est-il pour les communautés rurales?

Ce n'est pas la seule plante africaine qui fait l'objet de brevets (généralement appartenant à des firmes occidentales). Il existe aussi un brevet sur l'utilisation de la discoréïne pour le traitement du diabète, qui est naturellement contenue dans l'igname jaune et bien connue des populations d'Afrique de l'Ouest pour son intérêt contre la maladie ; ou encore un brevet sur l'extraction de *Thaumatococcus danielli* comme édulcorant.

Biopiratage en Inde,  
exemple du neem,

(EN/FRA)

Sateesh PV, DDS



Liste des brevets  
sur ressources  
africaines - GRAIN



Biopiratage en  
Afrique, cas du riz

Assetou Samake

Copagen





Remise en question  
du partage des  
avantages

Nicolas Supiot, RSP



Risque de  
privatisation des  
échantillons  
collectés par la  
recherche publique



Point de vue  
sur le DHS

Nicolas Supiot, RSP

## >> Que faire contre cette forme de biopiratage ?

Le brevet doit être une nouveauté. S'il est possible de prouver qu'il existait une utilisation antérieure, il est possible d'engager une bataille juridique -qui coûte très cher- pour son annulation.

Mais la lutte est inégale et les coalitions des groupes organisés de la société revendiquent la **non brevetabilité du vivant**.

Une collection très importante de 19.000 variétés locales de riz a été mise en place dans les années 1970 par un chercheur de l'université indienne de Raipur. En 2002, la firme Syngenta a proposé un financement en échange de l'accès à ces ressources collectées. Craignant la privatisation de leur patrimoine génétique par une des plus grande multinationale de l'agrochimie, de nombreuses organisations ont fait pression et grâce à une réponse organisée au niveau local, national et international, cet accès lui a été refusé.

## ( UPOV, un autre modèle de privatisation du vivant

L'Union pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a été établie en 1961 par la signature d'une convention internationale pour reconnaître la propriété intellectuelle sur une nouvelle variété sélectionnée. Les pays industriels l'ont mise en place afin d'organiser la concurrence entre les firmes pour la production des semences. Ainsi, une variété "protégée" par un Droit d'obtention végétale (DOV), ne peut pas être reproduite sans le versement d'une redevance ou royauté au "propriétaire". Peu à peu, des aménagements de cette convention ont permis l'éviction des droits des agriculteurs à semer le grain de leur récolte ou à multiplier les plants des fruitiers qu'ils cultivent dans leurs champs. En effet, l'agriculteur qui achète la semence est un client de la firme, mais aussi un concurrent, car il a la possibilité de multiplier la variété dans son champ l'année suivante. L'industrie va donc essayer de trouver les moyens d'empêcher toutes les multiplications à la ferme par l'agriculteur (client-concurrent), et l'obliger à revenir acheter chaque année sa semence... Une variété de l'UPOV doit répondre aux critères DHS: Distinction, Homogénéité, Stabilité. Or les variétés populations des

paysans ne répondent pas à ces critères, elles ne sont ni homogènes ni stables car elles évoluent dans les champs à chaque génération. Les gouvernements des pays non industriels qui ont adhéré à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sont soumis à des pressions pour signer la convention UPOV.

### >> UPOV, une autre forme de biopiratage

De plus, l'UPOV ne reconnaît pas l'origine paysanne des variétés à la base des variétés dites "améliorées". Il n'y a pas d'obligation pour les obtenteurs de préciser avec quelle variété d'origine ils ont obtenu la nouvelle variété. Ainsi la recherche prélève librement des variétés paysannes qu'elle collecte régulièrement dans les champs des paysans pour ses programmes de sélection, avant de les privatiser par des droits d'obtention végétale sur des variétés dites "améliorées".

### >> Comment l'UPOV est-elle en train d'interdire la reproduction de toutes les semences à la ferme?

Il y a une progression d'exclusion des droits des paysans dans la convention UPOV qui a été créée en 1961, modifiée en 1978 puis en 1991. La prochaine convention est actuellement en train de se préparer. Depuis 1991, les agriculteurs ont le droit de multiplier les semences soumises à un DOV à la ferme mais en payant une redevance, ce qui risque d'être interdit à l'avenir. C'est l'UPOV 1991 qui concerne pour l'instant les pays d'Afrique de l'Ouest. Nous voyons également que cette législation UPOV réduit peu à peu les droits de la recherche publique.

Voir tableau en page suivante >>

Réaction d'un  
paysan iranien  
sur l'UPOV



"La fin des  
semences de  
fermes"



GRAIN 2007

	UPOV 1961/1978	UPOV 1991	Prochain UPOV ?
<b>Espèces couvertes</b>	Facultatif, minimum de 24 espèces	Doit couvrir toutes les espèces végétales	Doit couvrir toutes les espèces végétales
<b>Utilisations couvertes</b>	Matériel de reproduction	Tout matériel végétal facultative pour les produits	Tout matériel végétal facultative pour les produits
<b>Période de protection</b>	15-18 ans	20-25 ans	25-30 ans
<b>Utilisation pour la sélection</b>	Toujours autorisée	Toujours autorisée, mais pas de nouvelle PVV pour les variétés essentiellement dérivées	Pas d'utilisation avant 10 ans, et alors seulement avec enregistrement et paiement de la redevance au propriétaire
<b>Utilisation des semences de ferme</b>	Toujours autorisée	Autorisée exceptionnellement et seulement si des redevances sont payées	Jamais autorisée
<b>Procédure de demande</b>	Séparée pour chaque pays	Séparée pour chaque pays	Une demande internationale pour tous les pays
<b>Double protection avec les brevets</b>	Non	Oui	Oui

Tableau : L'évolution de l'UPOV - GRAIN

## ( En Afrique de l'Ouest, l'UPOV aussi s'impose

### >> La loi modèle de l'OUA bafouée

La loi modèle "sur la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs et sur les règles d'accès aux ressources biologiques" a été entérinée par les états africains en 2001. Elle propose aux pays membres de l'Union Africaine un cadre pour la formulation des législations nationales qui pose la reconnaissance des droits des paysans comme préalable à tout droit des obtenteurs. Mais en Afrique de l'Ouest les états n'ont pas eu le temps de s'inspirer de cette loi modèle



puisque l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), sous la pression de l'UPOV, de l'OMPI et de l'OMC, a révisé les accords de Bangui en y adjoignant une annexe sur la protection végétale qui est une simple photocopie de l'UPOV 91.

### >> Annexe X de l'accord de Bangui, une photocopie de l'UPOV

L'Organisation Africaine de Propriété intellectuelle (OAPI) est la structure qui s'occupe, depuis 1977, de tout ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle en Afrique de l'Ouest et du Centre pour 16 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo, rejoints par la Guinée Equatoriale). Jusqu'en 1994 l'OAPI ne s'occupait que des produits industriels, mais pas du vivant jusqu'à ce qu'un changement soit imposé par l'OMC. Pour qu'un pays soit membre de l'OMC, il doit s'engager à prendre des mesures pour protéger les variétés végétales, soit par le système du brevet, soit par celui de l'UPOV, soit encore par un système "sui generis". C'est ainsi que des négociations ont eu lieu, menées en catimini par les gouvernements sans qu'aucune information ne soit donnée aux paysans. C'est en janvier 2006 que l'annexe X de l'accord de Bangui sur la propriété intellectuelle est entrée en vigueur. Pour que les variétés soient déposées à l'OAPI et qu'elles obtiennent un certificat d'obtention végétale, elles doivent répondre aux critères DHS -Distinction, Homogénéité, Stabilité-, ce qui n'est pas le cas des variétés paysannes mais seulement des variétés améliorées. En février 2007, les premières demandes d'inscription ont été déposées par Tropicasem SA, société basée au Sénégal, sur des variétés de piment, de pastèque, de tomate et d'oignon.

[http://www.oapi.int/fr/OAPI/actualites/premiere\\_oug.htm](http://www.oapi.int/fr/OAPI/actualites/premiere_oug.htm)

Les Organisations Paysannes doivent être vigilantes pour garder le contrôle sur leurs variétés. Le texte de l'OAPI remet en cause l'agriculture familiale basée sur l'échange des semences que les paysans ne peuvent plus pratiquer avec les variétés inscrites à l'OAPI. Ce sont les industriels qui ont la possibilité d'améliorer les semences et de déposer des droits sur ces variétés, pas les paysans.



Oapi et annexe X  
de l'accord de  
Bangui

Jeanne Zoundjitekpon,  
Grain/Jinukun/Copagen

Annexe X de  
l'accord de Bangui

## ( Les législations sur les semences, l'exclusion des semences paysannes



L'impact du catalogue officiel des Semences en France

Nicolas Supiot, RSP



Schéma des hybrides



En plus des mécanismes de privatisation par la propriété intellectuelle, il existe différents mécanismes, techniques et réglementaires qui se combinent et finissent par empêcher les droits des paysans sur leurs semences tout en accentuant la perte de la biodiversité. Mis en place depuis une cinquantaine d'années dans les pays industriels, ces mécanismes s'inscrivent peu à peu dans les réglementations semences en Afrique.

La mise en place des catalogues ont de fait interdit la circulation des semences paysannes en obligeant les agriculteurs à utiliser des variétés inscrites. Mais souvent ces variétés inscrites ne sont pas adaptées aux agricultures paysannes à cause des critères restrictifs et des coûts nécessaires à leur inscription au catalogue. De plus, les aides agricoles sont souvent conditionnées à l'achat des semences certifiées inscrites au catalogue.

Par ailleurs la généralisation du commerce des variétés hybrides oblige les agriculteurs à acheter chaque année des semences. Les variétés hybrides sont issues de méthodes de sélection qui font en sorte que lorsque l'agriculteur va ressemer à partir de sa récolte, la variété ne va pas garder ses caractères. Ce sont les variétés hybrides qui sont de plus en plus inscrites au catalogue et pour certaines espèces comme le maïs, on ne peut plus trouver dans le commerce en France de variété de maïs population que l'on peut ressemer. Peu à peu, ces mécanismes s'inscrivent dans les réglementations sur les semences en Afrique.

## ( Le nouveau cadre réglementaire régional sur les semences en Afrique de l'Ouest

En 2006, le conseil des ministres du CILSS a adopté la convention cadre instituant une réglementation commune en matière de semences végétales dans l'espace CILSS. Dans un même temps, l'UEMOA tenait une réflexion similaire. Finalement, un comité d'harmonisation s'est mis en place sous l'égide de la CEDEAO et ce sont les textes déjà adoptés au sein de l'espace CILSS qui ont servi de base. Début 2008, le processus est en phase finale. Les textes ont été adoptés par le comité technique Agriculture et Alimentation de la CEDEAO

en novembre 2007, et ils doivent être soumis à la session des ministères des affaires étrangères en instance statutaire pour une dernière adoption officielle par le parlement de la CEDEAO. C'est à ce moment que les règlements exécutifs s'imposeront aux pays membres. Un comité ouest-africain des semences, le COASem, sera mis en place pour veiller à l'application de ces réglementations, notamment des règles d'homologation et de certification des semences et la création d'un catalogue sous-régional. Alors que de nombreux pays de la région ne sont pas dotés de loi semencière, l'harmonisation obligera les pays à se doter d'un cadre réglementaire sur les semences.

D'autre part, la législation exige la catégorisation des semences. Les semences de souche (G0) et de pré-bases (G1 à G3) doivent être produites par la recherche, alors que les semences de base (G4) le sont par les services techniques spécialisés, les services de la recherche et les organismes privés agréés. Les semences de première reproduction (R1 ou R2) doivent être multipliées par des services techniques, des producteurs, des organismes privés, des organisations interprofessionnelles ou toute structure agréée, qui doivent par ailleurs pouvoir justifier de l'origine des semences multipliées par la présentation de certificats accompagnant les sacs de semences mères.

A travers ce processus on peut se demander pourquoi seule la recherche - et quelle recherche ? - est en mesure de travailler sur les semences souches. Dans la note de présentation des documents de conventions cadres instituant une réglementation commune en matière de semences végétales, il est explicitement énoncé qu' "accroître les rendements, améliorer la qualité des produits agricoles en modifiant génétiquement les espèces désirées, sont des solutions de rechange aux modèles de production et d'exploitation extensifs des terres en Afrique. Cette nouvelle ambition de la recherche agricole de transformer l'agriculture tout en préservant la santé humaine et l'environnement se présente comme une solution d'avenir pour la lutte contre la pauvreté au Sahel".

D'après ses initiateurs, le dispositif mis en place pour pouvoir gérer cette politique régionale se fera via le cadre régional de concertation qui aura comme rôle :

- d'assurer la promotion de la production, l'utilisation et la circulation de semences améliorées dans l'espace CILSS ;
- d'assurer la promotion de la production et l'usage des

Uniformisation  
de la législation  
semences

Mamadou Goita,  
IRPAD/COPAGEN



"Biosécurité et  
semences dans  
l'espace CILSS et  
CEDEAO"



OGM dans l'espace CILSS dans des conditions de sécurité maximales ;

- de faire bénéficier l'espace CILSS de l'application des biotechnologies modernes à l'agriculture et à l'environnement sans risque pour la santé publique et l'environnement ;
- de promouvoir des échanges d'expérience, la coopération, la politique régionale commune, et les stratégies d'action régionale ;
- d'apporter de l'aide aux négociations avec les firmes présentant de nouvelles variétés et/ou OGM.

### ( Quelles sont les implications d'une telle loi ?

La CEDEAO propose une politique agricole commune ECOWAP qui part du principe que la souveraineté alimentaire est le fondement de toutes les actions menées au niveau des états. Dans la pratique, les lois homogénéisées entrent en complète contradiction avec les politiques de la souveraineté alimentaire.

Avec l'application de cette loi, seules les variétés certifiées et donc inscrites au catalogue pourront être commercialisées (article 22). La question ouverte reste celle de l'exclusion à long terme des semences paysannes et la perte de la biodiversité cultivée.

Avec le catalogue national, il y a déjà un début d'exclusion des semences paysannes. Si cette loi est appliquée avec les dispositifs de vérification, tous ceux qui vont la négliger vont se retrouver dans l'illégalité. C'est donc une logique d'exclusion qui va peu à peu s'instaurer. Avec le catalogue régional, l'implication est encore plus grande puisque la référence risque de se baser sur les systèmes nationaux les plus restrictifs en terme d'introduction de la recherche paysanne dans la recherche publique.

Le CILSS, considéré comme le bon élève de l'intégration sous-régionale, devient la référence en matière d'homogénéisation pour la CEDEAO et l'UEMOA. Ce qui signifie que les repères vont être pris sur une institution qui est déjà en train de déraiper par rapport à la recherche paysanne et par rapport à tout cet effort de préservation des semences paysannes qui constitue un enjeu majeur pour les populations de la sous-région. Le CILSS est soutenu par l'USAID qui fournit aussi l'information aux Etats pour qu'ils légifèrent par rapport à cette législation. Une fois les cadres homogénéisés au niveau de la CEDEAO, il est fort à craindre que le schéma ne s'étende à l'Afrique entière.



Quelles sont les implications d'une telle loi ?

Mamadou Goïta,  
IRPAD/COPAGEN



---

## Partie 3

# ( Interdire les OGM sur le sol d'Afrique



“Les questions dont nous allons débattre sont capitales pour la souveraineté alimentaire. Les semences et les ressources naturelles sont les premiers biens et les seuls outils de travail de la majorité de la population représentée par les paysans, les pastoralistes et les peuples autochtones. Aujourd'hui les pays en développement font l'objet de pressions énormes pour ouvrir leurs secteurs économiques en élaborant des lois qui vont dans le sens de la libéralisation et la privatisation du vivant. Ce phénomène est sans précédent dans l'humanité car il nous met devant des défis qui posent la question de la survie de nos métiers et de l'humanité tout entière, car sans paysans elle n'est rien. Débattre de ces questions est un devoir et une obligation car nous devons savoir ce que nous voulons, c'est à dire développer des alliances, et nous devons nous battre pour préserver nos droits inaliénables sur les semences que nos ancêtres ont conservées depuis des générations. Nous avons participé à l'ECID, jury citoyen, qui a regroupé des paysans qui n'étaient pas au départ informés et qui en fin de processus ont rendu leur verdict en affirmant que la privatisation du vivant est l'un des plus grands complots contre les paysans auquel ils doivent faire face. Ce verdict nous a réconfortés en tant qu'organisation paysanne pour défendre nos droits inaliénables sur nos semences, pour orienter la recherche vers les véritables besoins des paysans, et pour que les paysans du Mali et du monde puissent continuer d'échanger leurs semences.”



Discours  
d'ouverture par  
Ibrahima Coulibaly,  
président de la  
CNOF

Extrait du discours d'ouverture d'Ibrahima Coulibaly, président de la CNOF



“Un autre grand danger pour notre souveraineté alimentaire vient des tentatives agressives de l'industrie biotechnologique en Afrique et spécifiquement en Afrique de l'Ouest, soutenues par les gouvernements des pays du Nord et des institutions internationales. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés notamment, par les multiples intrusions dans nos politiques nationales des organisations comme l'USAID, le Programme Alimentaire Mondial, le Catholic Relief Service, qui s'introduisent sous prétexte d'aide alimentaire ou pour construire nos capacités de cadres nationaux de biosécurité. Nous sommes certains que de tels cadres de biosécurité, qui ont été définis aux Etats-Unis, sont un piège pour faciliter la libre introduction des cultures génétiquement modifiées.

Les plus récents acteurs dans ce jeu sont la Bill et Melinda Gates Foundation et le NEPAD. Nous sommes certains que ce sont des chevaux de Troie qui annoncent le règne des OGM et de la grande industrie biotechnologique en Afrique. Ils n'ont aucune solution contre la faim et la pauvreté en Afrique. Les gouvernements africains doivent se réveiller sur ce danger et ne pas sacrifier la sécurité de leurs peuples et de leur terre à cause des millions de dollars qui sont versés dans ces initiatives. Toutes ces initiatives ont pour objectif de préparer la voie pour la recherche probiotech de semences OGM qui ira contre les intérêts de nos populations. Nous demandons fermement à nos gouvernements de prendre en compte cette réalité et d'utiliser tous les moyens possibles, diplomatiques ou autres, pour bannir l'entrée des semences génétiquement modifiées sur le sol de l'Afrique.

Nos frères et sœurs du Mali, durant l'Espace Citoyen d'Interpellation Démocratique, un jury citoyen exemplaire qui a eu lieu à Sikasso en 2006, ont fermement affirmé leur opposition aux OGM et dit oui aux semences paysannes traditionnelles. Nous soutenons cet appel et demandons à nos gouvernements d'accorder à cet appel vibrant des paysannes et paysans maliens le respect qu'il mérite, et d'y répondre positivement à travers des actions concrètes et dans les législations nationales.”

Extrait de la Déclaration de Bamako, février 2007



## [ Aperçu des cultures PGM dans le monde



Explication  
des PGM

Bob Brac, BEDE



Schéma "Principe  
de la transgénèse"

La capacité d'isoler des gènes et de les transférer d'une espèce à une autre permet de produire des organismes vivants possédant une combinaison de caractères nouveaux qui n'auraient pu naturellement exister. Les plantes génétiquement modifiées ou PGM sont des nouvelles variétés sélectionnées et brevetées par la recherche. En 2007, le soja, le maïs, le coton et le colza représentaient 99 % des surfaces de cultures transgéniques. La tolérance aux herbicides - par exemple, un soja Roundup ready tolère sans flétrir des doses létales de Roundup - et la production d'insecticides par la plante (il s'agit des plantes Bt) constituent les caractères nouveaux conférés à la quasi-totalité des plantes transgéniques commercialisées dans le monde aujourd'hui.

Dans leur communication, les entreprises déclarent que les PGM sont déjà très répandues, cependant les surfaces de cultures transgéniques ne représentent toujours que 2,3% des surfaces agricoles mondiales, 114,3 millions d'hectares. L'Isaaa, organisme qui promeut les OGM dans les pays du Sud, subventionné en partie par des entreprises développant des OGM, annonce qu'en 2007 "23 pays dont 12 pays en voie de développement (PVD) et 11 pays industrialisés" ont cultivé des PGM. Mais, quatre pays (Etats-Unis, Argentine, Brésil et Canada) concentrent 86% des surfaces cultivées avec des PGM.

En Afrique, les PGM ne sont pas officiellement dans les champs hormis en Afrique du Sud, et depuis 2007 au Burkina. Elles restent à l'état expérimental dans les laboratoires, les serres, mais aussi dans les terrains des stations de recherche. Ce sont principalement le Burkina Faso avec le coton Bt, le Kenya avec le maïs et la patate douce, l'Egypte avec le melon, la pomme de terre, la courge et la tomate, le Maroc avec la tomate, et l'Ouganda avec la banane, le coton et le maïs. Cependant il existe peu d'informations et de transparence sur les essais et la dissémination des PGM en Afrique.

Un programme ABS (Africa Biofortified Sorghum), qui a pour objectif le développement d'un sorgho GM enrichi en vitamines qui servirait à lutter contre la malnutrition en Afrique, est actuellement en cours d'expérimentation. Est-ce vraiment la solution pour l'Afrique ? Le développement de ce sorgho n'est-il pas plutôt motivé par un intérêt purement commercial de la part de Dupont et de sa filiale Pioneer Hi-Bred International, tablant sur le retour sur investissement généré par le brevet déposé ?



## [ Risque de pollution génétique et perte des droits des paysans

Le brevet sur les PGM est une arme contre les paysans. En Amérique du Nord, les exemples se multiplient d'agriculteurs condamnés par la justice pour avoir multiplié des semences brevetées.

Au Canada, la firme Monsanto a réussi à poursuivre en justice un agriculteur, Percy Schmeiser, qui avait cultivé des plantes contenant un gène breveté par Monsanto. Le juge a conclu que, même si le gène avait par hasard envahi les cultures de l'agriculteur par pollinisation croisée, la simple utilisation des semences contenant les gènes brevetés par Monsanto constituait une atteinte au brevet de cette firme.

Le contrat établi par Monsanto pour l'utilisation de la technologie brevetée Round Up Ready spécifie que :

- l'agriculteur ne peut pas conserver de semences ou une quelconque autre partie de la récolte issue des semences de Monsanto pour les replanter ;
- l'agriculteur ne peut fournir de semences à personne ;
- l'agriculteur ou l'agricultrice devra payer 120 fois la redevance due pour l'utilisation de la technologie plus les amendes légales si il/elle ne respecte pas le contrat ;
- l'agriculteur doit apporter son entière coopération lors des inspections de Monsanto dans ses champs.

Source : GRAIN - Les DPI dans l'agriculture en Afrique - Août 2002 - p.8

## [ L'impossible coexistence des cultures OGM et paysannes


La coexistence entre filière avec OGM et sans OGM est impossible. En effet, les contaminations peuvent se produire par le pollen, par les graines, lors des transports, ou lors du stockage. Si les OGM sont introduits, il sera impossible de faire une agriculture garantie sans OGM ni même de consommer sans OGM. Les lois qui organisent la coexistence sont en réalité des lois qui organisent la contamination.

*“Avant d'être une lutte CONTRE les OGM c'est une lutte POUR protéger nos agricultures paysannes. Prouver les effets négatifs des OGM, c'est très compliqué, cela demande beaucoup d'études. Les contaminations sont avérées, les paysans du RSP en France ont mis en place un dispositif pour prouver que si l'on cultive du maïs traditionnel à côté de maïs GM, il est contaminé. C'est un système totalitaire qui va condamner toutes les autres formes d'agriculture”. “Faucher des OGM, ce n'est pas l'acte d'extrémistes, c'est un acte de résistance face à un système totalitaire”.*



Impossible  
coexistence 

Nicolas Supiot, RSP

“Etude d'une  
pollution génétique  
en Lot et Garonne” 

Aquitaine Avenir sans  
OGM

“Non aux OGM, pour  
des alternatives” 

J. Zoundjihékon,  
Copagen



Biosécurité et  
Protocole de  
Cartagena, Meriem  
Louanchi, AREA-ED



“Communiqué de  
presse CEDEAO”



“Déclaration  
liminaire de la  
conférence  
relative au projet  
de la banque  
mondiale sur la  
biosécurité”

*Jinukur/Copagen*

## [ Uniformisation du cadre biosécurité en Afrique de l'Ouest CEDEAO et UEMOA

En Afrique de l'Ouest, les cadres de biosécurité des différents pays sont en passe d'être votés par les assemblées nationales. Comme pour les lois sur les semences, il existe différents programmes pour uniformiser les cadres de biosécurité en Afrique de l'Ouest. La CEDEAO a chargé le CILSS, soutenu par l'USAID, de mettre en place un cadre de concertation. L'USAID n'est autre que l'agence de coopération du gouvernement des Etats Unis d'Amérique, premier pays producteur d'OGM dans le monde. Lors de la 33<sup>ème</sup> conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les chefs d'Etat et de gouvernement ont entériné un plan d'action quinquennal “pour le développement et le déploiement de la biotechnologie et de la biosécurité”.

L'objectif principal du plan d'action de la CEDEAO est “le développement de l'application de la biotechnologie afin d'améliorer la productivité agricole et de stimuler la compétitivité, tout en maintenant la base des ressources naturelles et en créant un environnement favorable pour développer une approche régionale de la biosécurité, et pour mettre en place un mécanisme de coordination, de pilotage et de suivi /évaluation du programme.”

D'un autre côté, l'UEMOA, soutenue par la Banque Mondiale, a également son programme. L'objectif fondamental du projet de l'UEMOA, d'un montant de 5 millions de dollars sur 5 ans, est de créer un cadre réglementaire uniforme et unique pour les cultures GM qui serait mis en place au niveau régional. Pour parvenir à cet objectif, le projet comporte trois parties :

- développer un modèle commun pour l'évaluation des risques liés aux cultures GM dans les cinq pays participants pour les essais en champs de coton Bt ;
- réviser, rédiger et mettre en application des lois nationales de biosécurité dans les cinq pays participants ;
- développer un cadre juridique régional pour la biosécurité et les droits de propriété intellectuelle (DPI) dans les pays de l'UEMOA.

Selon la proposition de l'UEMOA : “L'approche régionale sera construite à partir des expériences de pays comme le Burkina Faso et le Sénégal, qui sont prêts à progresser rapidement dans la mise en application de leur cadre national de biosécurité, et à établir un cadre de biosécurité régional auquel les pays membres pourront s'ajuster.”

## [ Loi modèle africaine

Une loi modèle sur la biosécurité en Afrique a été validée par l'UA en 2006 à Addis-Abeba pour réglementer l'importation, l'exportation, le transit, l'utilisation en milieu confiné, la libération ou la mise sur le marché d'un organisme génétiquement modifié ou du produit d'un organisme génétiquement modifié devant être libéré dans l'environnement. Cette loi modèle peut servir de base aux états pour élaborer leur cadre de biosécurité national.

## [ Le verdict des paysans maliens du jury citoyen sur les OGM et l'avenir de l'agriculture au Mali



En janvier 2006, un Espace Citoyen d'Interpellation Démocratique (ECID) sur les OGM et l'avenir de l'agriculture au Mali s'est tenu à Sikasso avec la collaboration de l'Assemblée Régionale. Il regroupait 45 productrices et producteurs venus s'informer sur la technologie. Ils ont pu écouter 14 témoins experts de différents continents qui pouvaient expliquer de manière neutre ce que sont les OGM ou encore témoigner en leur faveur ou défaveur en fonction de l'expérience qu'ils en font. Plusieurs personnes composaient le Comité d'Observateurs présidé par un responsable du Centre d'expertise politique et institutionnelle en Afrique-CEPIA. Pour Ousmane Sy, du CEPIA et ancien ministre de la décentralisation du Mali, "La question est surtout de comprendre quel est le projet de société qu'il y a derrière les OGM, et à l'horizon de 10, 15 ou 20 ans, qu'est ce que ça peut-être pour nous de faire ce choix ?". Tout au long du jury citoyen, les producteurs et productrices ont pu rappeler les témoins pour approfondir les échanges. En fin de processus, les quatre commissions de productrices et producteurs ont exposé leurs recommandations détaillées, refusant, sur des bases éthiques, techniques et économiques, l'introduction des OGM au Mali, et préférant l'orientation vers une agriculture paysanne centrée sur les produits locaux et la valorisation des variétés locales. Les recommandations pouvaient alors se résumer aux slogans lancés par les femmes : "Oui à la semence traditionnelle graine ! Non aux OGM !" ou encore "Nous ne voulons pas du tout d'OGM au Mali", dont devront tenir compte les décideurs dans l'élaboration de politiques relatives à la biosécurité. L'événement a largement été couvert par la presse et les stations de radio locales et un film documentaire a été produit pour restituer le processus. Il est traduit en bambara, français, anglais, espagnol et allemand.

[ [http://www.iied.org/RR/agbioliv/ag\\_liv\\_projects/verdict\\_mm/verdict\\_mm1.html](http://www.iied.org/RR/agbioliv/ag_liv_projects/verdict_mm/verdict_mm1.html) ]

Recommandations  
de l'ECID



"Senekelaw Ha Kuma, Paroles de paysans"  
un film d'Idriss Diabaté en collaboration avec IIED, BEDE, Dja-Comm et AARPSI

## ( Les formes de lutte et les résistances

### >> En Afrique : la société pousse aux actions gouvernementales : interdiction - moratoire



Moratoire sur les OGM en Algérie,  
Meriem Louanchi,  
AREA-ED

**En Algérie**, depuis 2000, un arrêté du ministère de l'agriculture interdit la commercialisation, l'importation, et la multiplication de matériel génétique modifié.

**Au Bénin**, un moratoire de 5 ans a été déclaré en 2002. En 2008, grâce à la mobilisation de la société civile, un moratoire de 5 ans sur les cultures et la commercialisation des OGM a été reconduit.

**En Zambie**, l'importation de l'aide alimentaire GM a été interdite en 2002. Les Etats-Unis, premier producteur mondial de maïs GM contribue majoritairement au Programme Alimentaire Mondial (PAM) des Nations Unis. Or les Etats-Unis n'ont pas mis en place de double filière, et le maïs GM est mélangé au maïs non GM dans l'aide alimentaire. Lorsque les agriculteurs zambiens se sont aperçus qu'il y avait du maïs GM dans l'aide alimentaire, les organisations paysannes ont poussé le gouvernement à refuser l'aide alimentaire du PAM et même de renvoyer les stocks se trouvant déjà sur le territoire. L'aide alimentaire est cependant répartie dans les pays voisins comme au Malawi...

Les organisations de la société civile peuvent conduire leurs gouvernements à aller dans leur sens, cela doit être réfléchi et discuté à l'échelle régionale et continentale.

### >> En Inde : témoignage de l'évolution des luttes

Le premier OGM cultivé en Inde est le coton Bt. Une association a mis en place un protocole d'étude de l'impact de ce coton dans plusieurs villages d'Andhra Pradesh et, après 3 ans, l'étude a été si édifiante que le gouvernement ne pouvait plus ignorer les conséquences négatives du coton Bt. Un organe de régulation du ministère de l'environnement a interdit les semences de Monsanto en Andhra Pradesh. Comme les petits paysans ont perdu beaucoup d'argent avec la culture du coton Bt, le gouvernement local a demandé à Monsanto de leur verser une compensation, ce que la firme a refusé. Finalement le gouvernement local a interdit les opérations de Monsanto sur son territoire, non seulement



les semences GM, mais aussi les hybrides et les fertilisants chimiques. Monsanto a alors développé une autre stratégie et il a vendu ses semences Bt à pratiquement toutes les entreprises indiennes qui commercialisent maintenant les semences de coton Bt. 75% du gain sur les semences reviennent en royalties à Monsanto qui continue ainsi de réaliser d'énormes bénéfices.

Les promoteurs des OGM en Inde ne sont plus seulement des entreprises étrangères. Les entreprises indiennes se mettent également à diffuser les OGM avec l'appui de l'industrie qui incite le gouvernement à laisser entrer les capitaux étrangers et donc les entreprises étrangères. Elle plaide pour la croissance économique au détriment des risques environnementaux, sanitaires et sociaux. Ceci rend la lutte encore plus difficile. Plusieurs milliers de paysans, acculés à la ruine par les cultures de coton Bt, mènent aussi des actions de lutte contre les OGM, en manifestant dans les rues et en bloquant le trafic routier. Ils se rendent également sur les lieux où les firmes mènent leurs essais et refusent que les essais aient lieu sans leur autorisation et celle de l'autorité locale.

Les instituts internationaux du CGIAR, financés par les fonds publics, ont le mandat de faire la recherche publique pour les paysans alors qu'elles s'orientent actuellement vers l'ingénierie du génie génétique. Les paysans indiens se sont rendus au centre de recherche de l'ICRISAT pour dénoncer cette déviance, qui a lieu grâce aux ressources des semences sélectionnées par les paysans, et pour revendiquer une autre recherche. La DDS forme les paysans à se servir des moyens multimédias pour diffuser les résultats de leur recherche, et les résultats sont très intéressants... D'autre part, cette association forme aussi les paysans pour qu'ils évaluent eux-mêmes l'impact du coton Bt dans leur village, comme les effets sur les animaux, les sols et les cultures de rotations (nouvelles apparitions de maladies.) 2500 moutons sont morts parce qu'ils avaient brouté les plants de coton Bt. Il a fallu une année à la DDS pour persuader la recherche de mener une étude sur ce cas.

### >> En France : désobéissances civiles et fauchages

En France, depuis 10 ans, des agriculteurs s'opposent à toute dissémination de plantes GM dans les champs, que ce



Luttes contre OGM  
en Inde  
Sateesh PU, DDS





### Charte des Faucheurs Volontaires



Impact des  
hybrides et des  
semences  
améliorées  
avant les OGM,  
Meriem Louanchi,  
AREA-ED

soit sous forme d'essais ou de cultures commerciales. Les opposants ont essayé de persuader le gouvernement d'appliquer le principe de précaution et de retirer les autorisations de mise en culture de PGM mais, faute de débat et d'avoir été écoutés, les agriculteurs se sont mobilisés pour aller eux-mêmes faucher les champs afin de rendre impossible la dissémination. Ils ont été peu à peu suivis par des citoyens qui ont pris conscience que ce n'était pas seulement le problème des agriculteurs mais aussi le leur et celui de leurs enfants. Le mouvement des "faucheurs volontaires" s'est ainsi organisé. Il regroupe aujourd'hui plus de 5000 personnes qui acceptent de faire acte de désobéissance civile par des actions non violentes. Ils risquent des peines de prison et des amendes élevées mais, chaque année, des expérimentations sont détruites.

Le nombre d'expérimentations a commencé à diminuer mais, en 2007, l'industrie a convaincu certains gros agriculteurs de cultiver des OGM sur de grandes surfaces. La contamination risque alors de devenir beaucoup plus importante. Ne pouvant faucher toutes les surfaces, les faucheurs mènent des actions symboliques destinées à communiquer et continuer de demander un débat public.

Les personnes qui vont faucher le font à visage découvert et acceptent d'aller en procès pour susciter le débat notamment dans les tribunaux. Tout récemment une grève de la faim a été engagée pour réclamer l'application de la clause de sauvegarde sur le maïs MON810, seul maïs cultivé en France pour des cultures commerciales. Le gouvernement français a fini par demander l'activation de cette clause de sauvegarde à l'Union européenne, ce qui signifie que les cultures de maïs GM, MON810 en France seront suspendues pour l'année 2008.

### >> Ne pas focaliser la lutte que sur les OGM

On ne doit pas se focaliser sur la lutte contre les OGM, mais considérer que cette question s'inscrit dans une logique plus globale. Avant les OGM, il y avait les hybrides et les variétés améliorées à hauts rendements qui ont rendu dépendants les agriculteurs car ce sont des variétés difficilement reproductibles et dépendantes d'intrants chimiques (fertilisants, produits de traitements). Les OGM ne sont qu'une continuité de cette volonté de contrôle de l'agriculture par l'industrie et la technologie Terminator de stérilisation des semences en est l'ultime résultat.

## ( Les visées de la nouvelle Révolution Verte de l'AGRA

La Révolution Verte est la promotion d'un paquet technologique, c'est une perception industrielle de l'agriculture avec une utilisation intensive de l'eau, des pesticides et des semences à haut rendement, souvent hybrides, de maïs, de riz et de blé. Dans les années 70, cette Révolution Verte a été initiée en Asie, en Amérique Latine, en Europe ainsi qu'en Afrique.

Même si leurs promoteurs disent qu'elle a été un succès dans certaines zones avec l'augmentation des rendements et de la production, de nombreuses études ont également montré l'impact négatif sur les sols (érosion, salinisation), le gâchis de la ressource en eau, la pollution de la nappe phréatique par les pesticides, et les suicides de paysans surendettés...

En Afrique où les zones agri-culturelles sont diversifiées, la Révolution Verte n'a pas connu le succès escompté car sa réussite est basée sur le dogme qu'une variété à haut rendement sélectionnée pouvait répondre à toutes les zones de l'Afrique, ce qui n'est pas vrai. Pourtant la fondation Rockefeller a énormément investi, à travers les instituts de recherche tels les CGIAR. Plus de 40% des 350 millions de dollars alloués annuellement étaient destinés à l'Afrique au cours de ces 25 dernières années.

En 2007, la fondation Rockefeller et la Fondation Bill & Melinda Gates décident de s'associer pour investir 150 millions de dollars dans ce qu'ils appellent l'AGRA, l'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique.

Leur analyse est basée sur le fait que l'Afrique est le continent qui utilise le moins de pesticides et dont les technologies sont obsolètes et ne peuvent permettre un développement agricole. Les semences utilisées en Afrique ne sont d'après elles pas performantes. Il faut développer des variétés à haut rendement qui s'adaptent à toutes les conditions. Or les politiques semencières et les systèmes traditionnels ne permettent pas une rationalisation des semences. Ces fondations souhaitent donc que les législations soient adaptées à un système permettant leur nouvelle Révolution Verte.

Révolution verte  
et AGRA,



Sélingué Mali,  
Décembre 2007,  
Mamadou Goïta,  
IRPAD/COPAGEN





Le projet dont la première phase est prévue sur 5 ans va développer plusieurs axes :

- **semences** : sélection de 100 variétés pour 10 espèces
- **fertilité des sols** : financement de l'organisation des négociants commercialisant les intrants chimiques pour qu'ils aillent au plus près des villages et des champs
- **formation de scientifiques**
- **politique semencière** : accompagner les pays et les institutions sous-régionales pour la mise en place de cadres réglementaires

Suite aux pressions de la société civile, d'autres axes ont été ajoutés : **eau, connaissances paysannes, évaluation du projet.**

D'après ses promoteurs, il n'est pas question d'introduire les variétés GM, en tout cas pas dans la première phase, pourtant les membres du conseil d'administration auraient des intérêts avec les multinationales de l'agrochimie, pour certains, des anciens de Monsanto.

Au Mali, 555.000 US\$ ont été attribués à l'Institut d'Economie Rurale du Mali pour développer des variétés de riz à haut rendement, de sorgho hybride pour la multiplication et la commercialisation au sud du Mali, et des hybrides de maïs à haut rendement. D'autres fonds vont être mis dans le panier de la Révolution verte, comme ceux du G8 qui finance un centre de biotechnologie au Sénégal (gouvernement français), un centre d'excellence sur les biotechnologies au Kenya avec comme voisin la serre d'expérimentation d'OGM de Syngenta (investissement de 12 millions de dollars).



"Je veux mon autonomie",  
Julien Amouzou, Togo



"Le mirage de l'agriculture productiviste occidentale",  
Nicolas Supiot, RSP

---

## Partie 4

# ( Favoriser les échanges entre paysans et les innovations paysannes



*"La Souveraineté Alimentaire implique un développement endogène d'agricultures et de systèmes alimentaires contrôlés localement et basés sur une grande diversité biologique et culturelle. La semence est au cœur de la souveraineté alimentaire. Ceci requiert un savoir et des connaissances radicalement différents de ceux offerts par les institutions dominantes. Il faut transformer les manières de savoir.*

*Grâce à la somme et à la diversité des expériences réunies, d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine et d'Europe, cet atelier offre un formidable contexte d'échange pour un apprentissage mutuel en vue d'une action transformatrice sur les semences en lien avec la souveraineté alimentaire."*



Discours  
d'ouverture de  
Michel Pimbert,  
IIED

Extrait du discours d'ouverture de Michel Pimbert,  
Directeur du programme Agriculture Durable, Biodiversité et Moyens  
d'existence, IIED



“Nous encourageons vivement les nations de l’Afrique et notamment d’Afrique de l’Ouest à favoriser les échanges entre paysans de la région en finançant et en aidant les réseaux régionaux comme la ROPPA et COPAGEN, et les organisations paysannes, comme la CNOP. Nous sommes persuadés que de tels échanges construiront un réseau d’idées et d’initiatives paysannes qui renforceront les communautés agricoles de la région.

Comme ce sont les mêmes mécanismes de destruction des agricultures paysannes par la privatisation des semences qui se réalisent sur tous les continents, les solutions de renforcement des initiatives de lutte et d’innovations sont apportées par l’échange d’expériences des communautés paysannes des cinq continents. Nous recommandons de favoriser régulièrement les rencontres internationales des communautés paysannes riches d’expérience sur le contrôle de leur semence et de leur souveraineté alimentaire.

La recherche décidée et conduite par les agriculteurs dans leurs villages et la sélection participative dans ce contexte sont des initiatives que nous recommandons fortement aux gouvernements d’appuyer, ainsi qu’aux organisations paysannes et aux organisations de la société civile. Ceci a le potentiel de renforcer l’adaptation de notre agriculture sans endommager notre environnement et nos moyens de survie.

Nous demandons à toutes les agences nationales et internationales de financement de soutenir de pareils efforts au niveau des paysans et de la société civile.”

Extrait de la Déclaration de Bamako, février 2007



Il existe dans le monde de nombreuses expériences paysannes positives sur la valorisation des semences paysannes. Il est important de créer des espaces pour qu'elles s'échangent, se partagent et s'enrichissent afin de permettre la construction d'instruments collectifs pour regagner les droits des paysans sur leurs semences. Médias autonomes, recherche de protection par des outils collectifs, sélection participative, banques communautaires, marchés locaux sont autant d'expériences qui replacent la biodiversité cultivée et les paysans au cœur des systèmes alimentaires.



## Media autonome des paysannes indiennes : la Community Media Trust

L'association Community Media Trust de la Deccan Development Society (DDS) a été créée en octobre 2001 en réponse directe aux demandes de centaines de femmes très pauvres, des castes défavorisées, qui voulaient que leurs voix ignorées soient entendues et reconnues par le monde extérieur. Elle travaille dans près de 80 villages avec des Sanghams de femmes (associations bénévoles villageoises des pauvres) dans le district de Medak en Andhra Pradesh où le média officiel était perçu comme dominé par les acteurs commerciaux et politiques dont les intérêts s'opposent à ceux des communautés rurales et à leur environnement.

La CMT est mandatée pour remettre les micros et les caméras aux femmes rurales marginalisées afin qu'elles produisent leurs propres images et fassent entendre leurs voix directement. De plus, elle s'efforce de diffuser ces images et ces voix dans le monde et de créer un média alternatif qui puisse être accessible et contrôlé par les communautés locales, en particulier celles qui subissent une exclusion permanente. La CMT comprend 20 femmes, dont 17 travaillent avec la vidéo et 3 avec la radio. Le groupe vidéo se sert de caméras vidéo digitales, de matériel portable pour l'enregistrement et le montage et de logiciels de montage sur ordinateur pour réaliser leurs films.

Les réalisatrices ont monté ensemble plus de 100 courts-métrages sur des questions diverses qui les concernent, elles et leurs communautés. Elles ont apporté de nouvelles façons de voir dans la réalisation des films. Bien que l'engagement principal de la CMT porte sur la communication horizontale avec leurs propres communautés, ses membres ont aussi produit des douzaines de films pour d'autres groupes et organisations sur les thèmes de l'environnement et du développement. Cela comprend des films sur l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture; les moissons

amères de l'agriculture génétiquement modifiée; l'eau; les vies et les moyens d'existence; le contrôle des femmes sur les médias; l'environnement et la biodiversité agricole. Plusieurs de ces films ont été diffusés comme sujets dans les journaux d'information des chaînes de télévision nationales. Ils ont été aussi présentés dans des échanges internationaux d'agriculteurs pour le partage des savoirs, et dans des festivals de films.

La vidéo participative a aussi été utilisée comme partie intégrante de recherches-actions sur la renaissance des systèmes alimentaires divers et les formes de gouvernance décentralisées. La Community Media Trust a décrit cette démarche de recherche action vue par les yeux des agricultrices marginalisées et des petits agriculteurs.

C'est ainsi que :

- La vidéo transforme les vies des personnes impliquées. Mais elle transforme aussi la démarche de recherche pratiquée par l'université pour former les professionnels et les analphabètes ; les personnes marginalisées deviennent des co-enquêteurs, produisant un nouveau savoir qui remet en cause la domination de la science et des approches éducatives occidentales.

- La vidéo donne du pouvoir aux personnes marginalisées, en particulier aux femmes, et facilite le changement social et écologique.

- La vidéo voyage à travers les frontières et les barrières pour motiver une génération plus jeune d'universitaires et de praticiens afin qu'ils trouvent de meilleures méthodes de recherche avec, par et pour les populations, et pas seulement sur les populations.

Par exemple, le travail de recherche effectué en commun avec le programme "Agriculture durable, une biodiversité et des moyens d'existence" de l'IIED a abouti à une série de 12 vidéos : "Affirmer la vie et la diversité : images et voix rurales sur la souveraineté alimentaire dans l'Inde du Sud".

Avec leurs films et leurs méthodes de travail, les femmes de la Community Media Trust ont engagé avec leurs communautés et les autres acteurs des débats sur la souveraineté alimentaire et sur les semences, le contrôle des ressources naturelles, le marché et les médias. Avec les processus de communication participative, elles ont facilité et enregistré des évaluations critiques des politiques et des programmes gouvernementaux. Elles ont aussi établi des relations de solidarité avec les communautés locales en Asie du Sud et avec d'autres régions du monde, en les aidant à organiser leurs propres médias, autonomes et contrôlés au niveau local.

Sources : [www.ddsindia.com](http://www.ddsindia.com) et [www.diversefoodsystems.org](http://www.diversefoodsystems.org)  
Pimbert, 2007 ; CMT et al, 2008.



Présentation  
de la DDS (EN/FR)



"La clé c'est  
l'information",  
Amadou Bagna,  
paysan nigérien



## ( Échange Inde-Mali : Un exemple de valorisation pour la recherche de l'autonomie semencière

Youssef, paysan malien, a invité les participants de l'atelier dans son village à une quinzaine de kilomètres de Bamako, où la dépendance en semences est dramatique. Il interroge, sous l'objectif des caméras, les paysannes indiennes de la Community Media Trust pour mieux comprendre comment elles ont retrouvé leur autonomie sur les semences locales.

Voilà leurs témoignages :

“Il faut chercher les variétés locales qui doivent être conservées auprès des anciens qui ont encore des savoir-faire et des connaissances. Il faut prendre le temps de s'asseoir avec eux pour qu'ils aident à inventorier les anciennes variétés. Le même type d'enquête doit être fait dans les villages alentours. C'est à ce moment que vous pourrez collecter un certain nombre d'anciennes variétés et de savoirs. Où qu'elles soient, il faut ramener ces semences et demander au chef de village de leur dédier une ou deux parcelles pour les multiplier. Après 3 années de multiplication, il y en aura suffisamment pour l'ensemble du village.

Nous avons aussi pratiqué des inventaires participatifs pour faire un travail de mémoire collective. Une carte du village avec le type de sol de chaque parcelle a été réalisée. Pour chacune des parcelles, les anciens se sont rappelés ce qui s'était passé depuis 50 ans : les événements marquants, pourquoi à ce moment on faisait telle variété dans une parcelle et pourquoi finalement on a arrêté... Comme ça, ils ont rassemblé tout le savoir historique de la disparition des variétés locales et des raisons de leur disparition.

En mettant à contribution tout le village, les gens ont commencé à comprendre qu'il s'était vraiment passé quelque chose et à trouver du courage pour essayer de renverser les choses.

Les gens ont senti le besoin d'aller rechercher les anciennes variétés et d'aller vérifier auprès de leurs mères et grands-mères si elles n'en conservaient pas. C'est comme ça qu'en moins de 3 ans ils ont retrouvé toutes les anciennes variétés. A ce moment-là, ils ont choisi une ou deux très bonnes agricultrices, avec des terres assez bonnes et en qui ils avaient confiance. Pour les encourager, les villageois leur donnent du très bon fumier pour leurs terres et leur donnent ainsi toutes les chances de pouvoir multiplier les échantillons des anciennes variétés collectées.

L'agriculteur-multiplicateur, choisi pour ses qualités de savoir-faire, va redonner 25% des semences à la banque communautaire de semences pendant 4 ans. Les autres récupèrent cette semence et la multiplient. Pour remercier le multiplicateur, chaque fois qu'il donne un kilogramme on lui en redonne deux.

Dans cette région de l'Inde, les semences ne sont jamais vendues.

Pour une variété retrouvée dans un autre village, le village s'approprie peu à peu cette nouvelle variété qui peut ensuite évoluer dans le nouveau système agraire.

### Rappel des 5 étapes :

- 1/ s'asseoir avec l'ensemble du village et les anciens pour faire remonter la mémoire collective
- 2/ faire la cartographie collective pour comprendre ce qui s'est passé depuis 50 ans
- 3/ aller rechercher les variétés
- 4/ sélectionner les paysans qui vont faire la multiplication
- 5/ organiser des banques communautaires et la diffusion des variétés retrouvées.

Echange paysans  
à paysans pour  
la recherche de  
l'autonomie  
semencière

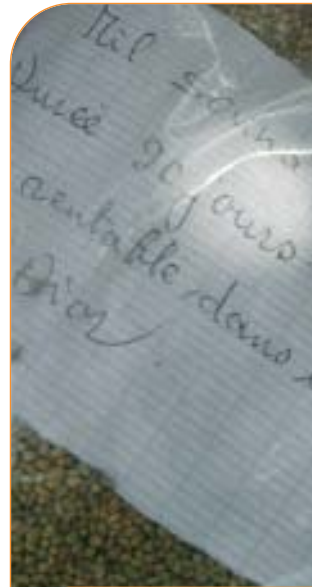


## [ Les registres communautaires des variétés paysannes

Depuis 2003 au Sénégal, les variétés paysannes sont décrites et inventoriées avec l'objectif de réaliser un registre des variétés paysannes, intéressantes, rares, pour qu'elles puissent plus facilement circuler et se diffuser. L'idée est de décrire les caractéristiques des variétés mais aussi de dire si une quantité suffisante de semences est produite pour l'échange : "Nous voulons consigner ces variétés dans un document qui soit un document pour les paysans pour montrer que ces variétés d'intérêt existent, pour qu'elles puissent s'échanger mais aussi pour réclamer nos droits sur nos semences" dit Lamine Biaye de l'ASPSP. Sur les autres continents, des organisations communautaires de base ont développé des outils similaires, en consolidant les communautés autour de leur savoir comme les Registres communautaires de biodiversité en Inde, parfois en utilisant des outils modernes, comme les registres autochtones du patrimoine bioculturel au Pérou.

## [ Organiser les registres communautaires de biodiversité en Andhra Pradesh (Inde)

L'appel innovant de la Convention sur la biodiversité, est de "respecter, préserver et maintenir" les savoirs des



"Le brevet c'est  
pour les riches."  
R. Sanogo, AIDMET





populations autochtones et locales, ainsi que de “garantir le partage équitable des bénéfices” issus de l'utilisation des ces savoirs (article 8). Il a conduit à la reconnaissance de la valeur des savoirs locaux et des menaces qui pèsent sur eux.

La compilation des savoirs locaux sur l'utilisation et l'existence des espèces et des écosystèmes peut constituer la base de la protection défensive contre le brevetage et la privatisation, en plaçant ces savoirs dans le domaine public, ainsi qu'une protection positive pour la revendication de négociations sur les droits d'accès et le partage des bénéfices. Cette possibilité a été approfondie partout dans le monde, par des inventaires de la biodiversité comme le programme du Registre Populaire de la Biodiversité (RPB) en Inde.

En Andhra Pradesh cependant, la Deccan Development Society et les Sanghams de femmes ont insisté sur l'importance des Registres communautaires de la biodiversité (RCB). La manière de faire ces RCB dans cette région aride est différente de la manière de faire du gouvernement et des scientifiques en Inde.

L'objectif est d'apporter à une communauté une solidarité et un contrôle total de leurs savoirs. Ces savoirs sont partagés par tous dans la communauté. A l'inverse du modèle du Registre Populaire de la Biodiversité, cette approche ne se limite pas à de l'information issue seulement d'un petit groupe choisi de personnes influentes et “savantes” dans la communauté. C'est pourquoi la méthodologie entraîne la préparation de matrices collectives avec les femmes qui jouent un rôle central. Les techniques d'évaluation rurale participative (ERP) sont utilisées pour impliquer tout le monde car chacun a des savoirs à transmettre. C'est la communauté qui définit les paramètres d'information, plutôt qu'ils soient définis par les scientifiques.

Le processus implique de générer de manière non-hiérarchique des savoirs nés par le dialogue dans la communauté. Le partage communautaire des savoirs, le consensus et l'approbation sont des éléments clés de cette approche. Les femmes et les catégories marginalisées jouent un rôle essentiel dans la préparation de ces RCB.

A l'inverse, l'approche des “experts” pour la préparation

des registres, telle qu'elle est promue par l'Institut indien des sciences et le Gouvernement indien, est complètement dirigée par les scientifiques. La communauté n'est qu'un simple fournisseur de données. Les espèces ciblées et le style de l'information devant être mises dans les fiches toutes faites et les questionnaires du RPB sont définis par les scientifiques. La validation des savoirs est aussi effectuée par les scientifiques et les universitaires. Complètement à l'opposé de cette approche, celle des femmes du RCB travaillant avec la Deccan Development Society est conduite par les communautés.

Sources : [www.ddsindia.com](http://www.ddsindia.com) et [www.diversefoodsystems.org](http://www.diversefoodsystems.org)  
Pimbert, 2007 ; CMT et al, 2008.

## [ Protéger les savoirs des populations autochtones dans les Andes péruviennes

Un Registre autochtone du patrimoine bioculturel (RAPB) peut se définir comme une 'base de données dans laquelle les populations autochtones mettent les informations concernant les composantes clés de leur patrimoine bioculturel autochtone, en particulier les ressources menacées par la biopiraterie, afin d'obtenir les droits juridiques relatifs à ces informations. Ce registre local se base sur le système traditionnel andin du khipus, qui était utilisé à l'époque pré-hispanique pour compiler une grande variété d'informations biologiques, culturelles, économiques et démographiques.

Les principes clés devant être respectés par le Registre incluent :

- les organismes vivants existants, y compris toutes les plantes et les animaux ainsi que leurs gènes, ne sont les inventions de personne et ne devraient jamais être brevetés ni privatisés ;
- les organismes génétiquement modifiés représentent un danger pour les diverses composantes des Registres autochtones du patrimoine bioculturel, dont les savoirs traditionnels et la diversité biologique, et devraient être interdits à l'avenir dans les recherches, le développement et la commercialisation ;

Les registres  
communautaires  
de biodiversité en  
Andhra Pradesh.  
(EN/FRA)  
DDS





file de patrimoine  
bioculturel collectif  
Andes



• le libre partage des ressources biologiques, des savoirs et de la culture devraient être promus en reconnaissance des droits inaliénables des populations autochtones ;

• pour respecter le principe andin de dualité, il faudrait employer de manière complémentaire à la fois les savoirs scientifiques et traditionnels ainsi que le droit positif et coutumier, pour défendre les droits des populations autochtones. Par exemple, ces dernières années, les communautés autochtones partout dans le monde se sont rendu compte du rôle que les ordinateurs peuvent jouer pour recueillir, partager et protéger leur héritage et leur histoire collective.

D'un côté, le registre utilise l'ensemble des outils modernes pour recueillir, compiler les informations, les archiver, et administrer les contenus. Ces outils incluent :

- un ordinateur personnel ;
- des logiciels libres ;
- un équipement et des enregistrements audiovisuels ;
- la technologie du SIG (système d'information géographique).

D'un autre côté, le registre est entièrement basé sur la science et la technologie traditionnelles andines, les lois coutumières en réglementant l'accès, et il est utilisé dans les communautés et par des parties tiers extérieures. Veiller à ce que le registre corresponde à la vision du monde quechua n'est pas seulement un moyen de promouvoir son respect et le maintien de l'utilisation des savoirs autochtones, mais c'est aussi essentiel pour créer un système qui soit facilement compris, apprécié, et utilisé par les membres de la communauté dans le Parc de la Pomme de terre.

Les registres autochtones du patrimoine bioculturel se construisent en cinq étapes :

**Etape 1 :** Le processus d'enregistrement commence avec la cartographie bioculturelle de la zone pour identifier quelles ressources (plantes cultivées, plantes médicinales, arbres, animaux...) doivent entrer dans le registre.

**Etape 2 :** Les ressources identifiées par l'activité de cartographie sont ensuite évaluées en utilisant l'outil Yapana matrix. Cette évaluation établit les utilisations spécifiques de la ressource (médicinale, alimentaire, et cérémonielle) et détermine aussi le niveau de protection nécessaire.

**Etape 3 :** Ensuite on réunit l'information sur la ressource, des photographies, des cartes, des dessins, et tout fait historique ou folklorique pertinent.

**Etape 4** : L'étape suivante, cruciale dans le processus d'enregistrement, est de recueillir l'information en filmant en vidéo les usages et les pratiques (les savoir-faire) associés à la ressource. Un clip, filmé en Quetchua, est créé qui montre: a) les diverses utilisations de la ressource, seule, ou combinée à d'autres ressources, b) le savoir-faire ou le savoir innovant associé à cette ressource, et c) les applications résultant de l'utilisation de cette ressource. Le clip dure en général 1 à 2 minutes.

**Etape 5** : Enfin, toute l'information accumulée dans les étapes ci-dessus est entrée dans la base de donnée informatisée sous forme de fichier pour la ressource spécifique à portée de main.

Les registres autochtones du patrimoine bioculturel décrits ici font partie d'une approche plus complète de la protection des droits sur les ressources traditionnelles dans les Andes péruviennes. Cependant, il est peu probable que l'on parvienne à la préservation des savoirs traditionnels en focalisant seulement sur la composante intellectuelle des systèmes de connaissances.

Les approches pour la protection des savoirs autochtones doivent se baser sur une bonne compréhension du caractère distinct -culturel, biologique et écologique- des systèmes de connaissances traditionnels. Cela veut dire qu'il faut respecter et renforcer le caractère holistique distinct et l'intégrité des systèmes de connaissances traditionnels, qui comprennent les ressources biologiques et génétiques, les paysages, les valeurs culturelles et les lois coutumières qui sont souvent parties intégrantes de ces divers systèmes.

Source : Argumedo and Pimbert, 2006 - [www.andes.org.pe](http://www.andes.org.pe)

## [ Banques communautaires de Semences en Afrique de l'ouest

**Au Mali, en pays Dogon**, les paysans ont su conserver ses variétés locales et ses savoir-faire. L'organisation USC Canada appuie des organisations rurales dans la conservation de la biodiversité cultivée en aidant notamment la mise en place de banques communautaires de semences. Ces banques assurent le maintien des variétés locales au niveau de la communauté. Les paysans peuvent y trouver plus de 350 échantillons de 70 espèces différentes.

Registre  
autochtone du  
patrimoine  
bioculturel.  
(EN/FR)  
Andes



Biodiversité au  
Mali, images sur le  
stand au forum de  
Nyéléni





Sélection participative, Amadou Bangna, paysan nigérien

Les plantes à multiplication végétative (manioc, taro, bananiers, patate douce...) sont également maintenues et conservées en pleins champs par les femmes. L'organisation de ces banques permet de documenter la biodiversité cultivée, les techniques de conservation et d'échanger les savoirs entre les zones. Une caravane des semences qui voulait sensibiliser la population mais aussi les autorités locales sur l'importance de la conservation in situ des variétés locales s'est rendue dans les villages pour faire des animations autour de ces thèmes et permettre aux paysans d'échanger. USC organise également, avec un programme FAO/IPGRI/IER, une foire de la biodiversité lors de laquelle il récompense les paysans qui conservent le plus de variétés locales. Cette foire est l'occasion pour les paysans de s'échanger des variétés et d'exprimer les connaissances qui y sont associées.

**Au Sénégal**, l'ASPSP prévoit aussi de mettre en place une banque de semences gérée par les paysans dans chaque zone agroécologique. Le but de ces banques de semences est de conserver les variétés locales de la zone. Elles seront multipliées chaque année. Si un paysan prend une quantité de semences, il devra rapporter la même quantité avec un surplus (20%). Avec ce système, nous voulons que les zones soient bien approvisionnées en semences paysannes. Les foires sont aussi de bonnes occasions pour informer la population rurale de l'importance de conserver ses semences pour l'autonomie de l'agriculture paysanne. "Pour nous la semence paysanne, c'est une variété locale d'ici ou là mais que les paysans ont la capacité d'adapter. Elle ne dégénère pas, elle s'adapte et on peut la ressemer d'année en année, elle évoluera."

## [ La sélection participative, croisement d'expériences

*"Ma préoccupation, c'est de pouvoir faire un compromis entre nous les paysans qui sommes sur le terrain et les chercheurs qui sont dans les laboratoires, car quelqu'un qui est dans un laboratoire ne peut prendre en compte que ce qui est sur le papier. Il faut donc qu'il y ait une adéquation entre celui qui est en train de réfléchir sur le monde paysan dans une cage et celui qui vit la réalité sur le terrain. Il faut qu'au*

*sortir de l'atelier nous arrivions à mettre quelque chose en place. La façon dont nous comprenons la sélection participative, c'est quand les chercheurs viennent chez les paysans dans leurs champs pour sélectionner avec eux ce dont ils ont besoin."*

Témoignage d'Almadou Baqua, paysan nigérien

Almed fait parti d'une coalition de paysans en Iran.

*"Nous travaillons très activement à la sélection participative. Nous pensons que c'est la partie la plus importante à fortifier dans tous les pays. Nous devons retrouver cette confiance dans nos semences. Nous devons prouver qu'avec la sélection des semences nous arriverons à produire pour nourrir le monde. Il faut que nous ayons les mains pleines et des exemples précis à présenter à nos décideurs et scientifiques. Ce que nous sommes en train de faire en Iran, c'est qu'après 5 à 6 ans de lutte perpétuelle nous avons réussi à expliquer à nos scientifiques que la réponse n'est pas dans les laboratoires. Nous, producteurs, avons commencé avec ICARDA et un expert italien à comparer 100 différentes variétés d'orge. Si nous arrivons à trouver la semence adéquate pour notre région, nous pensons qu'il sera très difficile que les multinationales et les gouvernements puissent nous obliger à faire autre chose. Il faut vraiment travailler sur le terrain et développer des exemples très précis."*

Témoignage d'Almed, paysan iranien

*"Nous au Sénégal, nous sommes capables de faire des choses que la recherche n'a pas pu faire. Nous produisons des semences de carotte alors qu'on nous a toujours dit qu'il était quasiment impossible de faire des semences de carotte en Afrique, et nous on a prouvé que c'était possible, elle est là !"*

Témoignage de Lamine Biaye, paysan sénégalais

Expérience de  
sélection  
participative en  
Iran, Almed,  
paysan iranien



"Nous sommes  
capable de faire  
des choses que la  
recherche n'a pas  
su faire"  
Lamine Biaye,  
ASPSP



## [ Les Champs-écoles paysans et la sélection participative des plantes en Indonésie

“Avant la Révolution Verte, nous étions les sélectionneurs des semences locales. Pendant la Révolution Verte, nous avons été les acheteurs et les planteurs des semences du gouvernement. Maintenant, nous voulons être les sélectionneurs des plantes et produire nos semences idéales”. Ces déclarations ont été exprimées par un groupe de paysans sélectionneurs de plantes de l'Ouest de Java en Indonésie. Au cours des dernières années, ce groupe d'agriculteurs a été formé à sélectionner les plants de riz et de légumes dans ce qui s'est appelé la Sélection participative des plantes au champ-école paysan (CEP) ou, selon les termes des agriculteurs, Sekolah Lapang Pemuliaan Benih (SLPB). Cette “école” a été organisée par la FIELD Foundation en Indonésie et a formé de nombreux groupes d'agriculteurs sélectionneurs de plantes.

Le CEP a pour objectif de faire des agriculteurs des “experts” dans leurs champs, en leur donnant les moyens de remplacer leur dépendance vis-à-vis des intrants externes, comme les pesticides et les semences hybrides, par des techniques, des savoirs et des ressources endogènes. Plus d'un million de cultivateurs de riz paddy et d'utilisateurs des ressources locales participent actuellement à ce programme national en Indonésie. Les CEP ont été au départ présentés comme faisant partie de la gestion intégrée des nuisibles (en anglais IPM pour ‘integrated pest management’) qui est apparue en Indonésie à la fin des années 80 en réaction aux conséquences environnementales et sociales du modèle d'agriculture de la Révolution Verte. Un programme de coopération entre la FAO et le gouvernement indonésien s'est centré sur les Champs-écoles paysans (CEP) qui sont des écoles sans murs.

Avec le temps, l'objectif central du programme s'est déplacé vers l'organisation communautaire, la planification et la gestion communautaire des CEP, et s'est fait connaître sous le nom de Communauté IPM, CIPM. Les analyses des agrosystèmes et les méthodes de dynamique de groupe ont été utilisées au départ pour développer les connaissances des agriculteurs en matière d'écologie car cela concernait l'écologie plante/insecte. Les formateurs des agriculteurs de l'IPM et les chercheurs/scientifiques ont appris les



techniques de facilitation et de présentation et comment établir des modèles expérimentaux élémentaires pour analyser et quantifier les phénomènes écologiques. Les principes des CEP se sont maintenant étendus: du riz à la gestion des ressources naturelles, de l'IPM à la sélection participative des plantes et des domaines techniques à un engagement plus large dans les questions de politiques, de plaidoyer, et de gouvernance locale.

Suivant les leçons apprises à l'école, chaque agriculteur-sélectionneur définit les caractères idéaux qu'elle ou il aimerait obtenir après avoir décidé de croiser deux variétés différentes. Parmi un certain nombre de caractères, les suivants sont les plus choisis pour le riz : 1/ une productivité élevée par un long panicule et beaucoup de grains, 2/ la forme du grain (ni long ni court), 3) des plantes de hauteur appropriée, 4/ l'âge de maturité de la plante (par exemple, précoce), 5/ la résistance aux nuisibles et aux maladies ou avoir une consistance solide, 6/ une odeur et un goût agréable, 7/ une variété adaptée aux conditions écologiques locales (par exemple, convenant à un sol et à un temps sec sans irrigation, ou un paddy d'irrigation pluviale, au contraire de la variété à haut rendement), et 8/ ne répondant pas trop aux engrais chimiques (mais répondant davantage aux engrais biologiques).

Les agriculteurs espèrent aussi retrouver leurs ressources génétiques "perdus". Les vieux agriculteurs savent que les quelques "caractères idéaux" qu'ils voudraient produire se trouvent dans leurs propres variétés "perdus". Redécouvrir la diversité génétique que les agriculteurs avaient avant est aujourd'hui une activité et une motivation importante chez les agriculteurs-sélectionneurs.

Source : Fakih et al, 2003; [www.thefieldalliance.org](http://www.thefieldalliance.org)

## [ Les systèmes alimentaires locaux font revivre la diversité en Andhra Pradesh (Inde)

Les petits paysans et les habitants des villes relancent, avec leurs propres conditions, les cultures alimentaires locales dans le district de Medak en Andhra Pradesh (Inde). Des plates-formes séparées d'agriculteurs biologiques et





utilisant peu d'intrants externes, issus des couches pauvres et marginalisées des communautés rurales, et des groupes de consommateurs des villes ont collectivement identifié leurs besoins et ont commencé à établir des passerelles entre leurs deux mondes souvent éloignés. La Deccan Development Society (DDS), une ONG locale, a facilité le processus d'apprentissage et d'action qui a conduit récemment à la création d'une coopérative de produits alimentaires biologiques et à l'ouverture d'un Café Ethnique.

Le café ethnique est un restaurant familial situé dans la ville de Zaheerabad, à 100 km de Hyderabad; la nourriture qui y est servie est saine, nourrissante et riche en saveurs. Les céréales servies sont sans aucun produit chimique, produites naturellement par une agriculture biologique, avec peu d'intrants externes. Le menu propose un grand nombre de mets délicats comme le Korra (sétaire d'Italie ou millet des oiseaux) / le Saama (petit mil) / l'Arika Khichdi, le Korra Dosa, le Korra Bajji, le Jonna (sorgho) / le Taida (éleusine cultivée) / le Sajja Rotte (mil à chandelles), le Sajja Appalu, le Sajja Malida, le Taida Ambali, le Saama Payasam, le Noone Polelu, le Taida laddu, ou encore le Jonna Pyalala laddu. Tous sont très nourrissants, le Korra et le Saama par exemple contiennent plus de fer, de protéines, de fibres et de carotène que le riz et le blé.

Jamais auparavant dans l'histoire de l'Andhra Pradesh un tel restaurant n'avait existé. Il offre un espace dans lequel les gens peuvent redécouvrir la valeur de la nourriture produite localement, où les agriculteurs ont un débouché garanti pour leurs produits et un prix équitable. Comme des produits alimentaires oubliés reviennent dans les assiettes des consommateurs des villes, la diversité biologique est conservée et même améliorée dans les champs des agriculteurs et les terres communautaires.

**Le magasin biologique.** C'est une entreprise en coopérative qui a commencé en 1999 avec les femmes membres des Sanghams vivant dans 70 villages autour de Zaheerabad. Ce marché local est destiné aux pauvres et il a pour objectif :

- de fournir un marché sûr et stable pour les petits agriculteurs marginaux dans les villages pour qu'ils vendent leurs produits en surplus ;
- de libérer ces agriculteurs de l'état des intermédiaires qui volent les producteurs comme les consommateurs ;

- de mettre l'accent sur la riche diversité des céréales / cultures alimentaires traditionnelles comme le korra, le sama, le saja, le jowar, etc., dont la consommation diminue ;
- d'encourager la culture des plantes traditionnelles utilisant des méthodes biologiques en fournissant aux agriculteurs des facilités commerciales ;
- de dissuader les population rurales d'utiliser le riz et le blé subventionnés à la place de leurs céréales alimentaires nourrissantes ;
- de générer une prise de conscience sur la valeur nutritionnelle des céréales alimentaires biologiques traditionnelles dans les villages comme dans les zones urbaines ;
- de mettre les céréales alimentaires et les autres denrées essentielles à disposition des populations rurales pauvres qui ne peuvent pas se permettre de faire des achats en grosse quantité sur les marchés urbains.

Ces initiatives conduites par des agriculteurs et des citoyens pour régénérer les écologies et les économies locales font partie d'un effort de recherche-action commun de la DDS et de l'IIED appelé "Systèmes alimentaires locaux, biodiversité agricole et moyens d'existence durables". Comme les expériences sociales qui revendiquent les droits à une souveraineté alimentaire locale, ces initiatives sont construites à partir des principes de diversité, de décentralisation, d'adaptation dynamique et sur des formes plus directes de démocratie.

[www.diversefoodsystems.org](http://www.diversefoodsystems.org) et [www.ddssindia.com](http://www.ddssindia.com)

---

## Conclusion

Un an à peine après la déclaration de Bamako *“Semences paysannes, fondement de la souveraineté alimentaire en Afrique”* et celle du Forum international de Nyéléni, la sous-région est ébranlée par de nombreuses manifestations contre la cherté des aliments de base. La crise alimentaire surgit partout dans le monde et les mouvements de la société civile réclament des gouvernements qu'ils déclarent un état d'urgence.

Les causes de cette crise sont connues et dénoncées depuis de longues années par les organisations paysannes et citoyennes. La privatisation des semences qui crée une dépendance accrue des agriculteurs aux variétés du commerce, non adaptées ou non reproductibles comme les hybrides, fait partie des causes majeures de cette crise. Les solutions proposées avec la nouvelle Révolution Verte (AGRA), qui inclue la large diffusion des semences “améliorées” par la recherche nécessitant plus d'engrais et de pesticides, répéteront les échecs historiques des révolutions technologiques. Celles-ci ont contribué à la tragédie de la perte de la biodiversité locale, des savoirs associés et finalement à l'éviction des communautés paysannes du contrôle de leur nourriture.

Les institutions internationales et les gouvernements qui ont soutenu pendant de longues années des politiques agricoles “visionnaires” de cultures d'exportation, tout en inondant les marchés locaux d'aliments importés, issus de cultures industrielles subventionnées, commencent timidement à se rendre à l'évidence que la sécurité alimentaire des campagnes passe par des agricultures familiales, vivrières et vivantes. Des solutions pouvant contribuer à élaborer une politique plus appropriée en matière de semences sont proposées dans ce document. Elles mettent en valeur une pluralité d'initiatives de communautés locales et de réseaux d'organisations, plaçant la semence paysanne au cœur du dispositif de souveraineté alimentaire. Ces expériences d'une richesse extraordinaire continueront à bourgeonner, à se multiplier et à se partager et serviront de rempart aux crises alimentaires à venir.



“Ne répétons pas les échecs habituels” Déclaration de la société civile concernant la crise alimentaire 2008

## Références complémentaires

Rapport de synthèse de Nyéléni pour la souveraineté alimentaire, mars 2007.

### Partie 1 - Soutenir l'utilisation des semences paysannes pour la souveraineté alimentaire

Ministre de l'agriculture du Mali, février 2007. "Discours d'ouverture et de fermeture de l'atelier de Bamako sur les enjeux de la privatisation des semences".

### Partie 2 - Faire obstacle à la privatisation des semences et à la biopiraterie

Drahos Peter, octobre 2005. "Les épencentres des DPI : une géographie de la propriété intellectuelle. Seedling Grain 2005."

OUA. "Législation Modèle Africaine pour la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs et pour les règles d'accès aux ressources biologiques."

OAPI, 1999. "Accord de Bangui révisé sur la propriété intellectuelle."

### Partie 3 - Interdire les OGM sur le sol d'Afrique

Kuyek Devlin, Grain 2002. "Les droits de propriété intellectuelle en agriculture en Afrique et leurs conséquences pour les petits agriculteurs."

InfOgm 2005 et 2007. "Les portes d'entrée des PGM en Afrique" et "PGM en Afrique : des législations sous pression."

Grain. "Le coton Bt à la porte de l'Afrique de l'Ouest. Il faut agir !"

AREAD-ED 2006. Compte-rendu et synthèse des ateliers "Prévenir les risques liés à la dissémination des OGM dans l'agriculture et participation du public maghrébin au processus de biosécurité."

Atelier 1/Atelier 2/ Atelier 3/ Atelier 4.

AREAD-ED 2003-2006. Biosecurite - DZ Information sur les OGM la Biosécurité et la biodiversité Bulletin 00 à 04.

DDS. "A disaster in search of success. Bt cotton in global south." Video.  
<http://www.ddsindia.com/www/default.asp>

Confédération Paysanne, 2007. "L'impossible coexistence dans le cadre des paysages agricoles français appelle un moratoire sur les cultures de maïs GM avant les semis du printemps 2007."

IIED, Ribios, 2006. Rapport général "Espace Citoyen d'Interpellation Démocratique (ECID) sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) en relation avec l'avenir de l'agriculture au Mali."

Secretariat CDB 2000. "Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique."

UA, 2006. "Loi type sur la biosécurité en Afrique."

Grain 2007. "Une nouvelle révolution verte pour l'Afrique."

ETC 2007. "Révolution verte 2.0 pour l'Afrique ?"

FAO, 2001. "Traité international sur les ressources phytogénétiques."

### Partie 4 - Favoriser les échanges entre paysans et les innovations paysannes

Argumedo, A. and M.P. Pimbert, 2005. "Traditional Resource Rights and Indigenous People in the Andes." IIED, London.

Community Media Trust, P.V. Satheesh and M.P. Pimbert, 2008. Affirming life and diversity. Rural images and voices on food sovereignty in south India. DDS and IIED, Hyderabad.

Fakih, M., Toto Rahardjo and M. Pimbert, 2003. Community Integrated Pest Management in Indonesia. Institutionalising Participation Series, IIED and IDS, London.

Pimbert, M.P., 2007. Transforming Knowledge and Ways of Knowing for Food Sovereignty. IIED Reclaiming Diversity and Citizenship Series, IIED, London.

Pimbert, M.P., 2008. Towards food sovereignty: reclaiming autonomous food systems. IIED on line publication:  
<http://www.iied.org/pubs/pdfs/G02268.pdf>

# Petit lexique sur les semences

Dans le système dit "officiel"

- **Semence paysanne** : semence de variété population sélectionnée, multipliée, conservée, semée par les paysans.
- **Semence certifiée** : qui a passé les tests (germination, pureté variétale) pour la commercialisation et a été validée comme étant apte à la commercialisation par un organisme agréé.
- **Semence homologuée** : semence de variété inscrite au catalogue officiel qui a donc répondu aux tests (DHS et parfois VAT) avec succès.
- **Semences dite de base (G0 à G4)** : dans le système de certification, stade de multiplication de la semence de souche en fixant certains caractères.
- **Semences certifiées à l'état de multiplication (R1 à R2)** : dans le circuit de certification, stade de la semence multipliée pour donner des semences commerciales.
- **Semences commerciales** : mises sur le marché officiel donc certifiées pour le système officiel.
- **Semences de variétés de plantes génétiquement modifiées (PGM)** : un gène extérieur à la variété a été introduit dans la nouvelle variété avec la technologie de la transgénèse.
- **Semences de variétés hybrides** : produit du croisement de deux lignées homogènes.
- **Catalogue** : liste officielle des variétés autorisées à la certification et à la commercialisation.
- **DHS** : critères auxquels doivent répondre les plantes pour être inscrites ou même faire l'objet d'une obtention végétale. Distinction : nettement distincte de tout autre variété notoirement connue ; Homogénéité : suffisamment uniforme dans ses caractères pertinents ; Stabilité : caractères pertinents restant inchangés après plusieurs cycles de multiplication.
- **VAT** : Valeur Agronomique et Technologique : rendement, critères de transformation pour l'industrie.
- **COV** : Certificat d'Obtention Végétal.
- **DOV** : Droit d'Obtention Végétal.
- **OVM** : Organisme Vivant Modifié : semences, animaux... (ne concerne pas les produits transformés).
- **OGM** : Organisme Génétiquement Modifié: plante, bactérie, animal, homme.
- **Moratoire** : interdiction pour un temps donné de tel ou tel OGM.
- **Cartagena** : protocole pour réglementer la circulation des OVM.

---

## Acronymes

- **AGRA** : Alliance pour la Révolution Verte
- **ASPSP** : Association Sénégalaise des Producteurs de Semences Paysannes
- **BEDE** : Biodiversité : Echange et Diffusion d'Expériences
- **CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- **GCRAI** : Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale
- **CILSS** : Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
- **CNOP** : Coordination Nationale des Organisations Paysannes
- **COASem** : Comité Ouest-Africain des Semences
- **COPAGEN** : Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain
- **DPI** : Droit de Propriété Intellectuelle
- **ECID** : Espace Citoyen d'Interpellation Démocratique
- **ICRISAT** : Institut International de Recherche Agricole sur les cultures tropicales semi-arides
- **IIED** : Institut International Environnement et Développement
- **LOA** : Loi d'Orientation Agricole
- **NEPAD** : Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
- **OAPI** : Organisation Africaine pour la Protection Intellectuelle
- **OMC** : Organisation Mondiale du Commerce
- **OMPI** : Organisation Mondiale de la Protection Intellectuelle
- **ROPPA** : Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles
- **RSP** : Réseau Semences Paysannes
- **UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
- **UPOU** : Union pour la Protection des Obtentions Végétales
- **USAID** : Agence Internationale Etats-unienne pour le Développement

---

## Comité / Organisations

### CNOP - Coordination Nationale des Organisations Paysannes

CNOP est un cadre démocratique national de concertations des organisations paysannes faitières, apolitique et autonome du Mali. Elle est née en 2003 et en 2008 regroupe 11 membres (AOPP, APRAM, Plate Forme Paysanne, FOPB, CNU, FEDEVIM, UNCPM, APROFA, Collège des syndicats paysans, FENAFER, FENAJR). Son objectif à long terme est d'édifier un mouvement paysan national crédible porteur de la promotion socio-économique durable des exploitations familiales et des producteurs agricoles à travers une agriculture paysanne bien insérée dans le contexte du développement national, sous-régional, et international.

La CNOP souhaite permettre aux organisations paysannes du Mali de contribuer à la définition d'une vision claire de l'agriculture malienne et d'une politique agricole cohérente centrée sur les exploitations familiales agricoles. Elle vise notamment : à l'éradication de la pauvreté, la souveraineté alimentaire du pays, des conditions de vie meilleures pour l'ensemble des ruraux, la lutte contre les OGM et le brevetage du vivant, l'exploitation rationnelle des ressources naturelles pour la durabilité des systèmes de production de la biodiversité, la préservation et la sauvegarde du patrimoine génétique, l'équité entre les genres.

### BEDE - Biodiversité : Echange et Diffusion d'Expériences

BEDE est une organisation de solidarité internationale fondée en 1994, basée à Montpellier en France. Membre du Réseau Semences Paysannes, elle crée des espaces pour favoriser l'échange direct de paysans à paysans sur leurs savoir-faire, leurs connaissances et leurs expériences, en particulier sur les thématiques de la biodiversité cultivée et les innovations que propose l'agriculture paysanne et écologique face aux biotechnologies et au modèle de l'agriculture industrielle. Ces espaces, centrés sur les paysans, prennent la forme d'ateliers, de séminaires de formation et de voyages d'échanges en Europe de l'Ouest et de l'Est, au Maghreb et en Afrique de l'Ouest. Ces rencontres sur une problématique commune permettent aux paysans de se renforcer et d'améliorer tant leur travail de terrain que leur capacité de négociation sur le plan législatif. D'autre part, BEDE favorise la documentation et la diffusion d'information sur les innovations paysannes intéressantes pour le développement d'une agriculture soutenable et de la souveraineté alimentaire des communautés rurales.

Les objectifs de BEDE sont de documenter et de valoriser les innovations paysannes auprès du grand public, d'appuyer la construction d'initiatives paysannes et d'échanges d'expériences, de soutenir les droits collectifs sur les ressources naturelles (eau, semences, terre) pour la souveraineté alimentaire et de prévenir les risques technologiques (biotechnologies, pesticides, surexploitation des ressources).

## IIED - Institut International pour l'Environnement et le Développement

L'IIED est un institut international de recherche politique et un organisme non gouvernemental qui œuvre pour un développement global plus durable et plus équitable. Bien que basé à Londres, l'IIED travaille à l'échelle mondiale à travers tout un réseau de relations de longue date avec des partenaires dans le monde en développement. Certaines de ces relations remontent aux débuts de l'IIED, en 1971. Les partenariats initiés par l'IIED génèrent des relations de travail proches avec de nombreux acteurs clés du développement, des petits agriculteurs et des habitants des bidonvilles des grandes villes aux gouvernements nationaux, aux ONG régionales, et aux institutions et processus internationaux. Nous pensons que c'est cette pratique bien ancrée de travail en partenariat qui nous rend fondamentalement différents des autres instituts de recherche. L'IIED oeuvre comme catalyseur, négociateur et facilitateur et aide les groupes vulnérables à trouver leur voix et à s'assurer que leurs intérêts sont entendus dans les prises de décision. La question de la durabilité de l'environnement est une préoccupation essentielle mais pas aux dépens des moyens d'existence des populations.

## Liste des participants



### Algérie

#### AREA-ED

Nourredine Bensaadoun  
[akarbouche@yahoo.fr](mailto:akarbouche@yahoo.fr)  
Meriem Louanchi  
[m.louanchi@ina.dz](mailto:m.louanchi@ina.dz)

### Angleterre

#### IIED

Khanh Tran-Thanh  
[khanh@iied.org](mailto:khanh@iied.org)  
Michel Pimbert  
[Michel.pimbert@iied.org](mailto:Michel.pimbert@iied.org)

### Bénin

#### Jinukun - COPAGEN - GRAIN

Jeanne Zoundjihekon  
[jeanne@grain.org](mailto:jeanne@grain.org)

#### Synpa Synergie paysanne

Marie Athiémié Dossa-K  
[synergiepays@yahoo.fr](mailto:synergiepays@yahoo.fr)  
Eloge Awede  
[Synergiepays@yahoo.fr](mailto:Synergiepays@yahoo.fr)

### Burkina Faso

#### APN/Sahel Djibo

Idrissa Moussa  
Djeneba Kemde  
Awa Guindo  
Contact USC Canada Mali

### Côte d'Ivoire

DjaComm production  
Idriss Diabaté  
[Diabissa48@yahoo.fr](mailto:Diabissa48@yahoo.fr)

#### COPAGEN - Inades Formation

Kanga K. Richard  
[ifciab@yahoo.fr](mailto:ifciab@yahoo.fr)  
Joachim Bazie  
[bazie@inadesdo.ci](mailto:bazie@inadesdo.ci)

### France

#### RSP

Nicolas Supiot  
[supiot@laposte.net](mailto:supiot@laposte.net)  
[www.semencespaysannes.org](http://www.semencespaysannes.org)

### BEDE

Bob Brac  
[bede@bede-asso.org](mailto:bede@bede-asso.org)  
Anne Berson  
[anneberson@no-log.org](mailto:anneberson@no-log.org)  
[www.bede-asso.org](http://www.bede-asso.org)

### Gambie

#### National Farmers platform the Gambia

Sherliff Sanyang  
[sagniaba@yahoo.com](mailto:sagniaba@yahoo.com)

### Guinée Bissau

#### Kako-Djalicunda Fédération Gomes Galo Martiniando

**Tiniguena**  
Nelson V. Tavares  
[tiniguena\\_sb@hotmail.com](mailto:tiniguena_sb@hotmail.com)

### Inde

#### DDS

Chandramma Moligeri  
Sammamma Begari

**Inde suite**

Chilakamma Godepalli  
Narsamma Hydgrabad  
Laxmi Begari  
Narsamma Masanagari  
Jayappa Yerrolla  
P.V. Satheesh  
*ddsrural@sancharnet.in*

**Indonésie**

**Farmers Field**  
*fieldind@indosat.net.id*  
Engrus Kuswara  
*ekuswara@yahoo.com*  
Warsiyah  
Suradi  
Triyanto Purnama Adi

**Iran**

**Cenesta**  
Ahmad Taheri  
*ahmad@cenesta.org*  
Soudeh Jamshidian  
Saheb Eisa Zadeh  
Jalal Sepehri  
Mahnesa Zolfaghari  
Khadija Catherine Razavi  
Sayyaad Soltani

**Mali**

**COPAGEN**  
Assétou Samaké  
*asamake@ml.refer.org*

**CNOP**

Bassira Lidi Goita  
Mamadou Lamine Coulibaly  
*malaminecoul@yahoo.fr*

**CNOP/ Femmes rurales Sikasso**

Alidiata bamba Traoré

**Femmes rurales Sikasso**  
Fatoumata Sanogoh  
00221 695 73 88

**Réseau régional horticulteurs de Kayes**  
Issiaki Boh Magasa  
*Issakk6@yahoo.fr*

**AOPP**

Moulaye Komare  
*aopp@cefib.com*  
Mady Sidibé  
*Smady2@hotmail.com*

**DLCA**

Yacouba Lamissa Koné  
00223 617 70 74

**FOBP**

Youssouf Doumbia  
00223 602 86 09

**USC Canada**

Amadou Seydou Ongoiba  
Mohamed Ag Hamada  
*maghamada@yahoo.fr*  
Modibo Goita  
*mguscso@usccanadamali.org*

**CNOP - hôtesse - staff**

Nana Coulibaly  
Haouwa Nouhoum  
Koné  
Salif Sissoko  
*cnopmali@yahoo.fr*

**Megatours - traducteurs**

Ahmadou Maiga  
*Amabelsiempre@yahoo.fr*

**Niger**

**COPAGEN - Swiss Aid**  
Moumoui Almoustapha  
*bucosu@intnet.ne*

**COPAGEN - Plate Forme Paysanne**

Adamou Bangna  
*Pfp\_niger@yahoo.fr*  
Amadou Boureima  
*boureima.amadou@yahoo.fr*

**Pérou****Association Andes Parc de la Papa**

Riccardo Pacco Chipa  
Humberto Rodriguez  
*humurvi@hotmail.com*  
Ignacia Yucra Alvarez  
Alejandro Argumedo  
*andes@andes.org.pe*  
*www.andes.org.pe*

**Sénégal****Fongs - UGPM**

Binetou Diop  
00221 56276 40  
Kadhy Thiam  
00221 6164494

**ASPSP**

Lamine Bayes  
*biopatelin@yahoo.fr*

**Togo****Rhincami**

Julien Amouzou  
*Lepaysanti@yahoo.fr*


Denis M'Badia Tikpentiyena

*tikpentiyena@yahoo.fr*

**Tunisie****ADD**

Abdehamid Zammouri  
*addzammouri@voila.fr*





Nyéléni, une paysanne malienne légendaire qui excellait dans la culture de la terre, a donné son nom à un Forum mondial sur la souveraineté alimentaire organisé à Sélingué (Mali) en février 2007 qui a permis à plus de 600 participants - paysans, agriculteurs, bergers, pêcheurs, peuples indigènes, travailleurs migrants, femmes, et jeunes - d'affirmer leur désir et leur capacité de nourrir les peuples du monde avec une alimentation saine, de qualité et abondante. À la veille de cette grande rencontre, la Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali (CNOP) organisait à Bamako, en collaboration avec les organisations européennes BEDE et IIED, un atelier préparatoire centré sur la privatisation des semences en Afrique de l'ouest. Cet atelier a offert un espace de croisement d'expériences sans précédent dans la région entre des paysans de quatre continents, et a apporté, avec la Déclaration de Bamako, une contribution politique essentielle aux débats du Forum mondial sur la souveraineté alimentaire de Nyéléni.